
RÈGLEMENT WORKING EQUITATION

WORKING EQUITATION FRANCE [WEF]

ORGANISATION HEBERGEE PAR L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU LUSITANIEN [AFL]

RECONNUE PAR LA WORLD ASSOCIATION OF WORKING EQUITATION [WAVE]



Dernière mise à jour le : 01/03/2026

Doc-WEF-Reglement-2026

(Précédente version Doc-WEF-Reglement-2025 Rev1)

SOMMAIRE

Sommaire	2
Préambule	6
Entre tradition et modernité.....	6
Esprit general.....	6
I - Organisation.....	7
I. A. Le dressage	7
I. B. La maniabilité.....	7
I. C. La vitesse.....	7
I. D. Le tri de bétail.....	7
II - Généralités.....	8
II-A. RESPECT DU CHEVAL et DU BETAIL	8
II-A-1. Bien-être des chevaux en concours.....	8
II-A-2. Bien-être du bétail dans les compétitions WEF	9
II-A-3. La législation et les pratiques éthiques en France.....	9
II-A-4. Conclusion concernant le respect du cheval et du bEtail.....	10
II-B-HARNACHEMENT DU CHEVAL ET PRESENTATION DU CAVALIER	10
II-B-1 SYNTHÈSE PAR CATEGORIES	13
III - Catégories et spécificités.....	14
III. A. Jeunes chevaux	14
III. B. Préliminaires.....	14
III. C. Espoirs	15
III. D. Confirmés	15
III. E. JUNIOR et International Junior WAVE	15
III. F. Masters C (INTERNATIONAL YOUNG RIDER WAVE).....	16
III. G. Masters B	16
IV - Conditions d'admission, inscription et gestion des participants et des classements par équipes, championnat.....	17
IV. A. Conditions d'admission des chevaux	17
IV. B. Condition d'admission des cavaliers	17
IV. B. i. Casque, chapeau	17
IV. B. ii. Assurance et responsabilité.....	18

IV. B. iii. Adhésion AFL du cavalier.....	18
IV. B. iv. Nationalité	19
IV. B. v. Nombre de participations.....	19
IV. B. vi. Changement de catégorie	19
IV. C. Inscriptions et gestion des partants	19
IV. C. i. Inscriptions	19
IV. C. ii. Publication de la liste des partants.....	20
IV. C. iii. Dotation.....	20
IV. C. iv. Annulation des engagements avant la clôture.....	20
IV. C. v. Annulation après la clôture	20
IV. C. vi. Partants et non partants	20
IV. C. vii. Abandon (en cours de concours).....	20
IV. C. viii. Forfaits (sur une épreuve).....	20
IV. D. Réclamations.....	21
IV. E. Challenge par equipe.....	21
IV. F. Classement du championnat.....	21
IV. G. Concours régionaux	21
IV. H. Concourir sur un concours international WAVE	21
V - Officiels de compétition	22
V. A. Juges	22
V. A. i. Epreuve de dressage	23
V. A. ii. Epreuve de Maniabilité TECHNIQUE	24
V. A. iii. Epreuve de MANIABILITE RAPIDE	24
V. A. iv. Tri du bétail	24
V. B. Commissaire au paddock.....	24
VI - Sonorisation d'une compétition.....	25
VII - Ordre de passage.....	25
VII. A. Général.....	25
VII. B. Epreuves de dressage, de maniabilité et de vitesse	26
VII. C. Tri du bétail	26
VIII - Aides extérieures.....	26
IX - Conséquences de la disqualification et de l'élimination.....	26

IX. A. Les conséquences de la disqualification.....	27
IX. B. Les conséquences de l'élimination.....	27
X - Description détaillée des épreuves	27
X. A. Epreuve de dressage	27
X. A. i. Description générale.....	27
X. A. ii. Pistes	27
X. A. iii. Figures	28
X. A. iv. Musique	28
X. A. V. Notes.....	28
X. B. vi. Points.....	29
X. A. vii. Fautes et sanctions en epreuve de dressage	29
X. B. Epreuve de maniabilité	30
X. B. i. Description générale	30
X. B. ii. Pistes	30
X. B. iii. Durée maximale de l'épreuve.....	30
X. B. iv. Obstacles	31
X. B. v. Fautes et sanctions dans l'epreuve de maniabilité	31
X. B. vi. Liste des obstacles	34
X. B. vi. TABLEAU RECAPITULATIF DES OBSTACLES PAR CATEGORIES.....	34
X. B. vii. tracé, Reconnaissance et début de l'épreuve de maniabilité	35
X. B. viii. Notation	36
X. B. ix. Description des obstacles.....	37
X. C. Epreuve de maniabilite rapide.....	53
X. C. i. Pistes.....	53
X. C. ii. Notation	53
X. C. iii. Reconnaissance du parcours	54
X. C. iv. Fautes et sanctions en epreuve de vitesse	54
X. D. Epreuve de tri de bétail.....	59
X. D. i. Description générale	59
X. D. ii. Piste.....	60
X. D. iii. Notation.....	60
X. D. iv. Fautes et sanctions dans l'épreuve de tri du bétail.....	60

X. D. v. Sécurité des chevaux et du bétail.....	61
ANNEXE 1	62
Tableau des points acquis pour chaque épreuve.....	62
ANNEXE 2.....	63
Temps moyen accordé pour chaque obstacle (maniabilité) après mesure du parcours et des obstacles.....	63
ANNEXE 3.....	64
Critères de sélection du groupe France.....	64
ANNEXE 4.....	65
Rapport d'incident ou de comportement inadapté	65
.....	65

PREAMBULE

ENTRE TRADITION ET MODERNITE

« Working Equitation » est le terme internationalement utilisé pour parler de l'équitation de travail de compétition. Cette discipline sportive est issue de l'utilisation traditionnelle du cheval dans la conduite du bétail et des travaux quotidiens aux champs. Les gardians en Camargue, les vaqueros en Andalousie, les campinos au Portugal, les butteri della Maremma en Italie, les gauchos en Argentine ou encore les cowboys dans les grandes plaines de l'Ouest Américain ... ont tous développé des techniques de travail dans le bétail avec leurs propres races de chevaux, leurs propres harnachements, ... aujourd'hui, notre sport permet, peu importe la culture d'origine, la race du cheval, la tenue du cavalier, ... de mettre en valeur les qualités spécifiques à cette équitation des champs. Nos concours sont un combiné d'épreuves qui permettent de récompenser les cavaliers les plus émérites et ceci dans le respect du cheval et du bétail. La finalité d'un travail en confiance dans le bétail (même si le tri de bétail est facultatif sur les premières catégories) motive et permet de se surpasser pour s'entraîner et dresser son cheval. Les champions de la discipline sont capables de réaliser des prouesses sur les épreuves de vitesse et de tri de bétail tout en préservant leur monture par la pratique d'une belle équitation.

Cette discipline sportive et culturelle, qui fait le lien entre différentes cultures, qui fait le pont entre le passé et le présent, entre la tradition et le sport, génère un véritable engouement et de plus en plus d'adeptes en France et dans le monde. Pour les jeunes cavaliers, elle revêt une intéressante dimension ludique et pédagogique.

ESPRIT GENERAL

Le présent règlement doit permettre à tous les concurrents de chaque compétition Working Equitation France d'être équitablement évalués par le jury. Il permet aussi de décrire les règles de bonne pratique de mise en place de ces compétitions afin de protéger au mieux l'intégrité des chevaux et la sécurité de tous. Dans le cas où la configuration générale d'une compétition engendrerait une prise de décision exceptionnelle de la part du président du jury, celle-ci sera faite selon tout bon sens, en vertu de la protection des chevaux et des valeurs de la Working Equitation, et sera annoncée clairement et uniformément à tous les cavaliers de la compétition.

Les cavaliers et leur entourage doivent adopter un comportement courtois et respectueux envers leurs concurrents, les organisateurs, les représentants de la WEF et particulièrement envers les juges et les officiels qui dirigent la compétition.

En cas de manquement, le Président du Jury et le Directeur du concours devront faire un rapport, transmis au responsable WEF **dans les 7 jours** suivant le concours, et la commission de la WEF qui se réunira dans les 15 jours suivant la manifestation pour statuer, en prononçant une éventuelle sanction envers le cavalier **ou l'entourage (coach, groom, parents...)** mis en cause.

Le formulaire de Rapport figure en annexe du règlement.

I - ORGANISATION

I. A. LE DRESSAGE

La première épreuve de dressage permet de démontrer la justesse de la formation de base du cheval (qui est un gage de longévité pour la monture) et la capacité à exécuter des figures avec précision dans l'énergie et la décontraction. Le cavalier devra dérouler une reprise de dressage aux trois allures sur un rectangle de dressage de 40m x 20m. Cette épreuve se juge à la manière d'une épreuve de dressage classique. Les juges s'appuient sur les références communes à l'équitation de dressage c'est-à-dire l'échelle de progression du cheval. Par rapport au dressage classique, les juges sont plus attentifs à la facilité d'exécution des figures plutôt qu'à l'amélioration de la locomotion.

I. B. LA MANIABILITE

Avant de se lancer sur les épreuves chronométrées, il convient de vérifier le contrôle de sa monture, la confiance du cheval sur le franchissement d'obstacles divers et variés mais aussi la dextérité du cavalier. Cette épreuve est jugée sur le même principe que le dressage avec des notes entre 0 à 10 pour chaque obstacle auxquelles se rajoutent des notes d'ensemble ce qui au final, donne une moyenne en pourcentage. Selon la catégorie choisie, le degré de difficulté augmente. Les obstacles rappellent des situations « naturelles » du cheval au travail dans l'élevage du bétail : passage d'un pont, d'un portail, saut de bottes de paille, slaloms, maniement d'une garroche pour attraper un anneau et le déposer dans un bidon, passage d'une barre au sol entre les antérieurs et les postérieurs...

I. C. LA VITESSE

Sur un parcours de 8 à 15 obstacles (quasiment les mêmes que la maniabilité), il n'est plus question de style mais seulement de secondes. L'épreuve est départagée au chronomètre. Il est fréquent de constater que ceux qui ont fait la preuve de beaucoup de maîtrise sur les deux épreuves précédentes sont capables d'exploiter au maximum ce bon niveau de dressage pour gagner du temps sur le parcours. Au terme de ces trois premières épreuves, le classement individuel du concours est établi.

I. D. LE TRI DE BETAIL

Cette épreuve est obligatoire sur les grandes échéances internationales. Les contraintes de mise en œuvre d'une épreuve avec des vaches, font qu'elle n'est pas systématiquement proposée sur nos concours nationaux. Lorsqu'elle est proposée (facultative pour les premières catégories **et obligatoire pour les MASTER C et B**), elle fait l'objet d'un classement individuel mais surtout, elle rentre dans le calcul des points pour le classement par équipe. En s'appuyant sur l'aide de ses deux ou trois coéquipiers, un cavalier va devoir extraire du troupeau une vache tirée au sort en un minimum de temps. Le plaisir d'un sport d'équipe et des chevaux qui se prennent au jeu. Il est néanmoins conseillé de former un jeune cheval au tri de bétail dans les meilleures conditions possibles, c'est-à-dire dans le calme, hors du contexte de compétition, auprès de professionnels qualifiés et en présence de bétail docile.

II – GENERALITES

II-A. RESPECT DU CHEVAL ET DU BETAIL

Le **bien-être des animaux** dans le cadre des concours WEF est un sujet primordial pour garantir que les chevaux et le bétail impliqués dans nos compétitions soient traités de manière éthique, respectueuse, et sécuritaire.

Notre discipline équestre comprend des épreuves de dressage, de maniabilité technique et de Maniabilité Rapide, et parfois une épreuve de TRI de BETAIL.

Dans ce contexte, le bien-être des chevaux et des animaux de bétail utilisés dans ces compétitions est essentiel et doit être encadré par des pratiques responsables et réglementées.

II-A-1. BIEN-ETRE DES CHEVAUX EN CONCOURS

Les chevaux sont au cœur de notre pratique, et le respect de leur bien-être physique et mental est crucial pour leur performance et leur santé. Plusieurs aspects sont à prendre en compte pour garantir leur confort et leur sécurité pendant les compétitions :

Soin et préparation des chevaux

- **Entraînement respectueux** : Les chevaux doivent être entraînés de manière progressive et adaptée à leurs capacités physiques. Un travail excessif ou inadapté peut entraîner des blessures, des problèmes de comportement, ou du stress.
- **Équipement adapté** : L'équipement utilisé dans nos compétitions WEF, comme les **selles**, les **rênes**, les **muserolles** et les **mors**, doit être bien ajusté pour éviter toute douleur ou irritation. Des équipements mal ajustés peuvent causer des blessures ou du stress.
- **Repos et récupération** : Après une compétition ou un entraînement, les chevaux doivent avoir suffisamment de temps pour se reposer et récupérer. Un cheval fatigué ou épuisé peut développer des problèmes physiques et psychologiques.

Contrôle vétérinaire

Les chevaux participant à des compétitions doivent être régulièrement suivis par un vétérinaire. Ce contrôle est essentiel pour garantir qu'ils sont en bonne santé et aptes à participer à l'événement.

Respect du bien-être mental

Le bien-être mental des chevaux est tout aussi important que leur bien-être physique. Les chevaux peuvent souffrir de stress, d'anxiété ou de frustration dans des environnements bruyants ou mal adaptés. Il est essentiel que les compétitions aient lieu dans des lieux qui offrent des conditions de calme, de sécurité, et de confort pour les chevaux.

- **Gestion du stress** : Les compétitions doivent être organisées de manière à réduire au maximum le stress des chevaux.

- **Socialisation** : Les chevaux sont des animaux sociaux, et il est important qu'ils aient la possibilité d'interagir avec d'autres chevaux de manière sécuritaire, afin de préserver leur équilibre émotionnel.

Règlementations et éthique dans les compétitions

Les règles qui régissent les compétitions WEF incluent des directives sur le **bien-être des chevaux**, telles que l'interdiction de l'utilisation abusive de la cravache, des éperons, ou du mors, ainsi que des limites sur la durée et l'intensité des compétitions.

II-A-2. BIEN-ETRE DU BETAIL DANS LES COMPETITIONS WEF

Le bétail joue également un rôle essentiel dans l'épreuve de TRI de BETAIL.

Dans nos compétitions, le bien-être des **animaux de bétail** est tout aussi important que celui des chevaux.

Traitement respectueux du bétail

Les bovins utilisés dans ces compétitions doivent être traités de manière respectueuse et ne doivent en aucun cas être soumis à des traitements cruels ou excessivement stressants. Voici les pratiques qui contribuent à leur bien-être :

- **Manipulation douce et contrôlée** : Les bovins doivent être dirigés et manipulés de manière calme et contrôlée, en évitant les brusqueries, les coups, ou toute forme de maltraitance.
- **Pas de maltraitance physique** : L'utilisation d'outils de manipulation comme les bâtons ou les équipements pour diriger le bétail ne doit jamais être abusive ou violente.

Conditions adaptées pour les animaux

Les animaux de bétail doivent être dans un environnement où leurs besoins naturels sont respectés :

- **Accès à de l'eau et à de la nourriture** : Avant et après les épreuves, ils doivent avoir accès à de l'eau potable et à une alimentation adéquate.
- **Espaces suffisamment grands et adaptés** : Les bovins doivent avoir de l'espace pour se déplacer et interagir dans un environnement sécurisé et approprié, sans se sentir confinés ou stressés.
- **Limitation des manipulations excessives** : Des règles sont mises en place pour éviter que le bétail soit soumis à des manipulations excessives ou stressantes durant les compétitions. Les actions des cavaliers doivent être supervisées pour garantir qu'elles ne nuisent pas aux animaux.

II-A-3. LA LEGISLATION ET LES PRATIQUES ETHIQUES EN FRANCE

En France, la législation régule les conditions de travail des animaux de compétition par le biais de la **Loi sur le bien-être animal** (en particulier le Code rural et de la pêche maritime), et des règlements spécifiques s'appliquent aux compétitions équestres et bovines pour protéger les animaux contre toute forme de maltraitance.

II-A-4. CONCLUSION CONCERNANT LE RESPECT DU CHEVAL ET DU BETAIL

Le bien-être des animaux dans nos compétitions WORKING EQUITATION FRANCE repose sur un respect mutuel entre cavaliers, chevaux et bétail. Il est essentiel que toutes les pratiques de gestion, d'entraînement, et de compétition suivent des normes strictes et éthiques pour éviter la souffrance et le stress des animaux. Les réglementations, les soins vétérinaires appropriés, et une gestion respectueuse des animaux pendant les compétitions sont les clés pour garantir que ces événements se déroulent dans des conditions de respect et de sécurité pour tous les animaux impliqués.

II-B-HARNACHEMENT DU CHEVAL ET PRESENTATION DU CAVALIER

-Quel que soit le niveau de la compétition, **une muserolle ou une gourmette ne peut jamais être serrée au point de blesser le cheval** et doit être vérifiée par le commissaire au paddock.

Il incombe au commissaire au paddock de vérifier le serrage des muserolles et des gourmettes à chaque épreuve.

Par conséquent, les commissaires informeront l'ensemble de leur équipe sur le déroulement correct du contrôle de la muserolle et de la gourmette et souligneront l'importance du respect des chevaux lors de l'exécution de cette tâche.

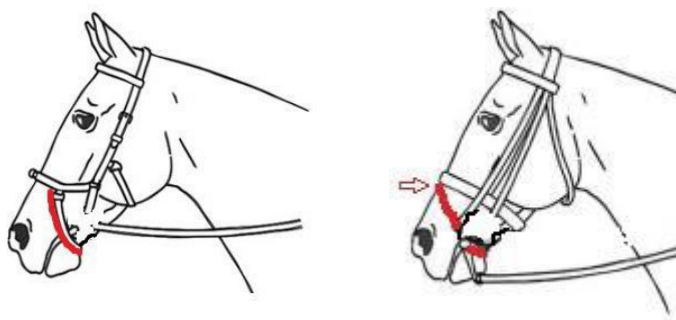
Le contrôle de la muserolle et de la gourmette fait partie du contrôle du harnachement lorsque le cheval entre sur la piste de compétition ou en sort après avoir terminé l'épreuve. Le contrôle du serrage des muserolles doit se faire en plaçant l'index entre la joue du cheval ou le chanfrein et la muserolle. Le commissaire au paddock doit porter des gants pour effectuer ce contrôle. Idéalement, la taille des doigts des commissaires chargés de contrôler la muserolle lors des différentes compétitions doit être similaire tout au long de la manifestation.



Une Jauge d'ajustement de muserolle pourra également être utilisée par le commissaire de paddock, si disponible. Cet outil assure un espacement d'au moins 1.5 cm entre la muserolle et la tête du cheval. En-deçà, il sera demandé aux compétiteurs de desserrer la muserolle

En cas de muserolle ou de gourmette apparemment trop serrée pendant la détente du cheval, le commissaire au paddock est autorisé à effectuer le contrôle également pendant la détente et, si la muserolle ou la gourmette est trop serrée, il peut demander au cavalier de la desserrer. La muserolle et la gourmette du cheval seront à nouveau contrôlées par le même commissaire lorsque le cheval aura terminé l'épreuve. Si la muserolle ou la gourmette est toujours trop serrée après le deuxième contrôle, le commissaire en informera immédiatement le président du jury. Le président du jury est autorisé à disqualifier un cavalier qui ne respecte pas les instructions.

Si un mors est utilisé avec une gourmette, il est interdit d'utiliser une muserolle combinée supplémentaire.



Tous les mors doivent avoir une surface lisse, en métal, en plastique durable, en matériau synthétique ou en caoutchouc souple.

Les mors peuvent être recouverts de caoutchouc ou de latex ; tout autre matériau, tel que le coton, est interdit. Les mors ne doivent pas comporter d'éléments mécaniques sur la langue, les mors torsadés et les mors en fil de fer sont interdits. Le diamètre de l'embouchure doit être tel qu'il ne blesse pas le cheval.

Le diamètre minimal du mors doit être de douze millimètres (12 mm) pour les mors droits.

Les rondelles de mors sont autorisées d'un diamètre maximum de 9 cm

Les doubles brides sont autorisées, mais la rêne du mors de filet doit être lâche sur l'encolure du cheval pour les Master B.

-Cas particuliers de la catégorie JUNIOR

Les Juniors doivent monter les 3 test à deux mains et deux rênes (deux paires de rênes, une sur la partie filet et l'autre sur de bas de la branche), seule exception pendant le passage des obstacles (ex : sonner la cloche).

Dans tous les cas, le cavalier JUNIOR devra utiliser la main droite comme main de travail (celle qui déplace un objet ou tient la garroche par exemple) lorsqu'un obstacle demandera de travailler à une main.

-Informations particulières pour les cavaliers YOUNG RIDER WAVE qui feraient des compétitions internationales en France ou à l'étranger (extraites du règlement WAVE).

Les cavaliers YOUNG RIDER montent en catégorie Master C dans le règlement national.

Les Young Riders peuvent choisir d'utiliser une main sur une rêne ou des deux mains avec deux rênes. Ils doivent choisir avant chaque test, de quelle manière ils souhaitent monter et doivent s'y tenir du début à la fin du test. Ils ne doivent pas changer et passer de deux mains à une main ou d'une main à deux mains pendant le test.

Les cavaliers pourront effectuer le dressage à une main mais la maniabilité avec deux mains. Mais toujours la même règle : 1 main, une rêne / 2 mains deux rênes.

Dans le cas où il utilise ses deux mains, le cavalier YOUNG RIDER devra utiliser la main droite comme main de travail (celle qui déplace un objet ou tient la garroche par ex) lorsqu'un obstacle demandera de travailler à une main.

Pour les YOUNG RIDER, monter à cheval en tenant les rênes d'une seule main plutôt que des deux devrait permettre d'obtenir une meilleure note de la part du jury dans les notes collectives.

-Tous les autres dispositifs en-dehors des harnachements autorisés, type filet de naseaux ou lunettes, pourront être validés par le Président du jury sur présentation d'un certificat vétérinaire justifiant la demande de dérogation au présent règlement.

-Les bonnets anti-mouches peuvent être autorisés dans les concours en plein air, la décision revenant au président du jury (Ex : présence d'insectes). Pour pouvoir vérifier la présence de bouchons d'oreille, les bonnets anti-mouches doivent être enlevés après l'épreuve, lorsque les mors et les éperons sont contrôlés. Le commissaire au paddock doit en être témoin.

-Utilisation de la cravache autorisée jusqu'au niveau confirmés inclus.

-Protections des membres : Interdites en dressage mais autorisées dans les autres épreuves. Uniquement des guêtres fermées et si possible en cuir ou feutre. Cloches autorisées en épreuve de vitesse et tri de bétail. Toutes dispositions spécifiques devront être annoncées par le président du jury en début de compétition et par l'organisateur si cela est possible (e.g. flymasks, bonnets, crampons, bavettes, autorisation des guêtres sur le dressage sur terrains en herbe etc.).

-La note de présentation Cheval/Cavalier valorise la qualité et la cohérence (par rapport à la race et au harnachement) des tenues mais ne prend pas en compte que le costume et le harnachement. Elle intègre aussi le toilettage du cheval, l'entretien des cuirs et l'harmonie dégagée par le couple.

-Les costumes traditionnels : costume Portugais avec un harnachement Portugais sur un cheval Lusitanien ou la tenue Vaquera avec un harnachement Espagnol sur un PRE ou un costume et harnachement Camarguais sur un cheval Camargue, ou Western... sont les plus appréciés.

La tenue « française » a été définie au cours des différentes participations de la France à des échéances internationales WAVE. Elle se compose d'un pantalon gris ou blanc (dressage), d'une veste bleue marine accompagnée d'une cravate ou d'un foulard rouge et d'un panama blanc. Un harnachement libre accompagne cette tenue, le cheval est entièrement tressé et la queue peut être attachée.

-Tout autre tenue devra comprendre au minimum une chemise, un gilet et/ou une veste et un couvre-chef ou un casque.

-Sont nettement moins appréciées, les tenues colorées et bariolées, dépareillées, et les tenues incomplètes.

-Le président du jury peut se réserver le droit de refuser le départ à un concurrent qui présenterait une tenue inappropriée. Les reconnaissances doivent être effectuées en tenue (sauf disposition spéciale liée à l'organisation de la compétition ou contraintes météorologiques exceptionnelles), les épreuves de rapidité doivent imposer le même niveau de rigueur de présentation que les autres épreuves même si elle n'engendre pas de notation.

II-B-1 SYNTHÈSE PAR CATEGORIES

POUR TOUS	OBLIGATOIRE	AUTORISE	INTERDIT
PROTECTION CAVALIER	CASQUE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS ET POUR TOUS LES CAVALIERS MONTANT DES CHEVAUX MOINS DE 6 ANS		
PROTECTION CHEVAUX		GUETRES FERMÉES POUR AUTRE QUE DRESSAGE CLOCHE EN VITESSE	TOUTE PROTECTION EN DRESSAGE
TENUE CAVALIER	CHEMISE/GILETOU VESTE/ CASQUE OU COUVRECHÉF	COSTUME TRADITIONNEL/CHEVAL TRESSÉ	

JEUNES CHEVAUX	OBLIGATOIRE	AUTORISE	INTERDIT
HARNACHEMENT CHEVAL	Filet simple UNIQUEMENT		Bride/ Pelham/ Hackamore/ enrènement/Sereta/ Branches + 12cm
AGE CHEVAUX	4,5 ou 6 ANS		
AIDES CAVALIERS		Eperons et Stick	

PRELIMINAIRES	OBLIGATOIRE	AUTORISE	INTERDIT
HARNACHEMENT CHEVAL		Filet simple/ Bride/ Pelham	Hackamore/ enrènement
AGE CHEVAUX	+ DE 5 ANS		
AIDES CAVALIERS		Eperons et Stick	

ESPOIRS	OBLIGATOIRE	AUTORISE	INTERDIT
HARNACHEMENT CHEVAL		Filet simple/ Bride/ Pelham	Hackamore/ enrènement
AGE CHEVAUX	+ DE 5 ANS		
AIDES CAVALIERS		Eperons et Stick	

CONFIRMES	OBLIGATOIRE	AUTORISE	INTERDIT
HARNACHEMENT CHEVAL		Filet simple/ Bride/ Pelham	Hackamore/ enrènement
AGE CHEVAUX	+ DE 5 ANS		
AIDES CAVALIERS	Eperons	Stick	

JUNIORS	OBLIGATOIRE	AUTORISE	INTERDIT
HARNACHEMENT CHEVAL		Filet simple/ Bride/ Pelham	Hackamore/ enrènement
AGE CHEVAUX	+ DE 6 ANS		
AIDES CAVALIERS	Eperons	2 MAINS/ STICK EN L'AIR (sans utilisation)	

MASTER C	OBLIGATOIRE	AUTORISE	INTERDIT
HARNACHEMENT CHEVAL		Filet simple/ Bride/ Pelham	Hackamore/ enrènement
AGE CHEVAUX	+ DE 6 ANS		
AIDES CAVALIERS	Eperons	1 ou 2 MAINS/ STICK EN L'AIR (sans utilisation)	

MASTER B	OBLIGATOIRE	AUTORISE	INTERDIT
HARNACHEMENT CHEVAL		Filet simple/ Bride/ Pelham	Hackamore/ enrènement
AGE CHEVAUX	+ DE 6 ANS		
AIDES CAVALIERS	Eperons	1 MAIN droite de travail/ STICK EN L'AIR (sans utilisation)	

III - CATEGORIES ET SPECIFICITES

III. A. JEUNES CHEVAUX

- Ouverte aux chevaux de 4, 5 et 6 ans. S'adresse aux chevaux en cours de formation de basse école.
- Dans la reprise de dressage comme sur la maniabilité, les changements de main au galop s'effectuent par une transition au trot. Certaines difficultés peuvent être réalisées entièrement au trot.
- **Autant que possible, privilégier le galop entre les obstacles (évaluation dans la note de parcours).**
- L'épreuve de maniabilité rapide ne sera pas chronométrée mais notée sur un protocole spécifique simplifié dont l'objectif sera de valoriser les aptitudes du jeune cheval à effectuer un parcours rapide :
 - o Mise en avant du cheval (Impulsion, amplitude)
 - o Perméabilité aux aides du cavalier (acceptation du contact dans les transitions descendantes, réactivité aux aides dans les transitions montantes).
 - o Equilibre dans les courbes.
 - o Qualité des transitions entre et dans les allures.
 - o Franchise des abords.
 - o Perspective et potentiel du cheval en équitation de travail.
- Le tri de bétail est déconseillé pour les Jeunes chevaux sauf si le cheval a déjà suivi une formation dans le bétail. En cas de participation, l'épreuve ne sera pas chronométrée (hors classement) »
- Embouchures : Uniquement mors de filet. Sont interdits : la Sereta, les mors à branches/systèmes de levier de plus de 12 cm sous le canon, et de manière générale tous systèmes d'embouchure trop durs, ainsi que les hackamores et dérivés.
- L'utilisation des 2 mains est obligatoire lors de l'épreuve de dressage et recommandée lors des épreuves de maniabilité.
- Eperons : Simples autorisés (pas de partie mobile). Longueur conforme au règlement SHF jeunes chevaux de l'année en cours.
- **Maniabilité & Vitesse : 8 à 10 obstacles composent les parcours.**
- **Tous les obstacles possibles (Sauf les 3 tonneaux) cependant certains sont déconseillés comme indiqués dans la section ad hoc**
- **Le détail des critères de jugement pour chaque obstacle est délivré dans la section ad hoc.**

III. B. PRELIMINAIRES

- Ouverte aux chevaux de plus de 5 ans.
- Harnachement et costume : Idem au niveau Jeunes Chevaux.
- Embouchures : Mors de filet et mors doubles et/ou à branche sont autorisés. Sont interdits : la Sereta, les mors à branches/systèmes de levier de plus de 12 cm sous le canon, et de manière générale tous systèmes d'embouchure trop durs, ainsi que les hackamores et dérivés.
- L'utilisation des 2 mains est recommandée lors de toutes les épreuves.
- **Autant que possible, privilégier le galop entre les obstacles (évaluation dans la note de parcours).**
- **Maniabilité & Vitesse : 8 à 10 obstacles composent les parcours.**
- **Tous les obstacles possibles (Sauf les 3 tonneaux) cependant certains sont déconseillés comme indiqués dans la section ad hoc**
- **Le détail des critères de jugement pour chaque obstacle est délivré dans la section ad hoc.**

III. C. ESPOIRS

- Ouverte aux chevaux de plus de 5 ans.
- Dans la reprise de dressage comme sur la maniabilité, les changements de main au galop s'effectuent par une transition galop-pas-galop (ferme à ferme) ou en changement de pied en l'air.
- Le changement de pied en l'air sera moins pénalisé en cas de faute d'exécution qu'en catégorie confirmés, et le cavalier peut choisir de panacher les différents changements de pied dans l'optique de favoriser une bonne préparation du cheval aux catégories supérieures.
- Maniabilité : Le trot est sanctionné dans les obstacles et dans la note de parcours.
- Embouchures : Mors de filet et mors doubles et/ou à branche sont autorisés. Sont interdits : la Sereta, les mors à branches/systèmes de levier de plus de 12 cm sous le canon, et de manière générale tous systèmes d'embouchure trop durs, ainsi que les hackamores et dérivés.
- Possibilité d'utiliser une ou deux mains sur toutes les épreuves.
- Utilisation de la cravache autorisée.
- Eperons : Autorisés.
- Maniabilité & Vitesse : 8 à 10 obstacles composent les parcours.
- Tous les obstacles possibles (Sauf les 3 tonneaux) cependant certains sont déconseillés comme indiqués dans la section ad hoc
- Le détail des critères de jugement pour chaque obstacle est délivré dans la section ad hoc.

III. D. CONFIRMES

- Ouverte aux chevaux de plus de 5 ans, et aux cavaliers de tous âges.
- Éperons et sticks autorisés.
- Changements de pied en l'air uniquement.
- Parcours composés de 12 obstacles minimum.
- Embouchures : Mors de filet et mors doubles et/ou à branche sont autorisés. Sont interdits : la Sereta, les mors à branches/systèmes de levier de plus de 12 cm sous le canon, et de manière générale tous systèmes d'embouchure trop durs, ainsi que les hackamores et dérivés.
- Possibilité d'utiliser une ou deux mains sur toutes les épreuves.
- Utilisation de la cravache autorisée.
- Eperons : obligatoires.
- Le détail des critères de jugement pour chaque obstacle est délivré dans la section ad hoc.

III. E. JUNIOR ET INTERNATIONAL JUNIOR WAVE

- Ouverte aux chevaux de 6 ans et plus et aux cavaliers de moins de 16 ans (Date d'anniversaire entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre).
- Cette catégorie correspond au niveau International Junior WAVE.
- Cette catégorie utilise la reprise de Dressage de la catégorie INTERNATIONAL JUNIOR et les parcours MASTER C pour les épreuves de Maniabilité Technique et Maniabilité Rapide.
- Les changements de pied doivent être maîtrisés. Quelques difficultés : Pirouette au pas, Demi-pirouette au galop, Galop/Arrêt/Reculer/Galop.
- Tous les obstacles de maniabilité et vitesse pourront être proposés avec leur plus haut degré de difficultés (barre latérale en L, reculer en L, 6 mètres d'espacement dans les slaloms et 3m entre les bidons).

- Les parcours des deux maniabilités comportent un minimum de 14 obstacles.
- Embouchures : Mors de filet et mors doubles et/ou à branche sont autorisés. Sont interdits : la Sereta, les mors à branches/systèmes de levier de plus de 12 cm sous le canon, et de manière générale tous systèmes d'embouchure trop durs, ainsi que les hackamores et dérivés.
- Les Juniors doivent monter les 3 tests à deux mains et deux rênes (deux paires de rênes, une sur la partie filet et l'autre sur de bas de la branche), seule exception pendant le passage des obstacles (ex : sonner la cloche).
- En JUNIOR, le port de la cravache ou stick est autorisé, portée vers le haut, mais son utilisation est strictement interdite.
- Eperons : obligatoires.
- Les JUNIORS ne sont pas autorisés à descendre de cheval. Ainsi en maniabilité technique, les obstacles susceptibles d'entraîner des éliminations car non terminés seront notés « 0 », alors qu'ils se verront attribuer une pénalité en temps lors de l'épreuve de Vitesse.

III. F. MASTERS C (INTERNATIONAL YOUNG RIDER WAVE)

- Ouverte aux chevaux de 6 ans et plus et aux cavaliers de tous âges. C'est donc le plus haut niveau technique proposé mais avec la possibilité d'utiliser les deux mains pour la conduite du cheval.
- Cette catégorie correspond au niveau International Jeunes cavaliers WAVE (21 ans dans l'année entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre) pour la reprise de Dressage, et les épreuves de Maniabilité Technique et Maniabilité Rapide.
- Les changements de pied doivent être maîtrisés et le galop doit pouvoir être rassemblé ou étendu. Quelques difficultés : Pirouette au pas, Demi-pirouette au galop, Galop/Arrêt/Reculer/Galop.
- Tous les obstacles de maniabilité et vitesse pourront être proposés avec leur plus haut degré de difficultés (barre latérale en L, reculer en L, 6 mètres d'espacement dans les slaloms et 3m entre les bidons).
- Les parcours des deux maniabilités comportent un minimum de 14 obstacles.
- Embouchures : Mors de filet et mors doubles et/ou à branche sont autorisés. Sont interdits : la Sereta, les mors à branches/systèmes de levier de plus de 12 cm sous le canon, et de manière générale tous systèmes d'embouchure trop durs, ainsi que les hackamores et dérivés.
- Possibilité d'utiliser une ou deux mains sur toutes les épreuves.
- En Masters C, le port de la cravache ou stick est autorisé, portée vers le haut, mais son utilisation est strictement interdite.
- Eperons : obligatoires.
- Si le concours propose une épreuve de tri de bétail, elle est obligatoire pour les cavaliers Master C.
- En cas de non-participation volontaire à cette épreuve de tri de bétail (hors blessure du cavalier ou du cheval), le cavalier ne sera pas classé dans le classement individuel général du concours et ne marquera pas de point au niveau du Championnat WEF.

III. G. MASTERS B

- Ouverte aux chevaux de 6 ans et plus. Difficulté supplémentaire au niveau précédent, la conduite du cheval ne peut se faire qu'à une seule main. Ce niveau correspond au niveau Sénior International WAVE. Il est parfaitement décrit dans le règlement WAVE.
- Les parcours des deux maniabilités comportent un minimum de 14 obstacles.

- Embouchures : Mors de filet et mors doubles et/ou à branche sont autorisés. Sont interdits : la Sereta, les mors à branches/systèmes de levier de plus de 12 cm sous le canon, et de manière générale tous systèmes d'embouchure trop durs, ainsi que les hackamores et dérivés.
- En Masters B, le port de la cravache ou stick est autorisé, portée vers le haut, mais son utilisation est strictement interdite.
- Eperons : obligatoires.

-Si le concours propose une épreuve de tri de bétail, elle est obligatoire pour les cavaliers Master B.

En cas de non-participation volontaire à cette épreuve **de tri de bétail** (hors blessure du cavalier ou du cheval), le cavalier ne sera pas classé dans le classement individuel général du concours et ne marquera pas de point au niveau du Championnat WEF.

Les concurrents seront disqualifiés si leur main libre touche la rêne devant la main qui tient les rênes ou si la main libre est vue en train de fournir une aide quelconque. Tout ajustement des rênes à l'aide de la main libre doit être une action momentanée.

IV - CONDITIONS D'ADMISSION, INSCRIPTION ET GESTION DES PARTICIPANTS ET DES CLASSEMENTS PAR EQUIPES, CHAMPIONNAT

IV. A. CONDITIONS D'ADMISSION DES CHEVAUX

Nos concours et notre championnat sont ouverts à tous les chevaux (y compris les ONC). Il convient cependant qu'ils soient correctement identifiés, pucés et vaccinés.

La vaccination contre la rhinopneumonie est recommandée pour les concours WEF.

Les organisateurs responsables devant les organismes sanitaires locaux/régionaux (DSV/DDPP) ainsi que du contrôle des carnets des chevaux, auront la liberté d'imposer cette vaccination pour leur concours.

Ils devront se positionner en début d'année afin que les cavaliers puissent prendre leurs dispositions en préparant leur programme.

L'organisateur se réserve le droit de modifier sa position en fonction de la situation sanitaire du moment.

L'âge minimum de participation est à considérer au 1^{er} janvier de l'année de naissance.

IV. B. CONDITION D'ADMISSION DES CAVALIERS

Il n'existe pas d'exigence de diplôme, ni de niveau pour le cavalier mais nous conseillons aux nouveaux participants d'effectuer un stage d'entraînement auprès d'un professionnel avant de s'engager en compétition et de choisir la catégorie adaptée à son niveau.

IV. B. I. CASQUE, CHAPEAU

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX COMPETITIONS WEF D'EQUITATION DE TRAVAIL :

Cavaliers mineurs : quel que soit le niveau, le casque aux normes est obligatoire dès que le cavalier est à cheval dans l'enceinte du concours (durant la détente ou en épreuve), sous peine de disqualification.

Cavaliers de chevaux d'âge inférieur à 6 ans révolus : le casque aux normes est obligatoire dès que le cavalier est à cheval dans l'enceinte du concours (durant la détente ou en épreuve), sous peine de disqualification.

Autres cavaliers majeurs : le casque aux normes est fortement conseillé dès lors que le cavalier est en selle dans l'enceinte du concours, sur les allées, sur les terrains d'entraînement, sur les épreuves de vitesse et de bétail.

Le casque est accepté avec une tenue traditionnelle et son port n'intervient pas dans la notation de la tenue (Référence à la note d'ensemble de l'épreuve de Dressage).

Les cavaliers majeurs portant un chapeau pendant une épreuve (et la détente précédent) devront fournir une attestation signée de prise de connaissance des recommandations de la WEF de porter un casque, de disposer d'une assurance personnelle des accidents de la vie ou professionnelle couvrant la compétition sans casque, valant engagement de la responsabilité du cavalier (valable pour l'année en cours).

Tout cavalier en défaut, pourra se voir disqualifié sans remboursement de ses frais d'inscription.

IV. B. II. ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les concurrents doivent obligatoirement être en possession d'une assurance responsabilité civile individuelle (RC) et d'une assurance responsabilité civile correspondante à l'équidé présenté. **l'AFL et la WEF recommandent vivement la souscription d'une assurance « garantie des accidents de la vie » pour les cavaliers amateurs, et une vérification de la couverture des concours WEF sur les RC Professionnelles pour les cavaliers Pro**

Les couvertures d'assurances offertes par l'Association (A.F.L.) le sont dans le cadre de ses propres assurances et ne sauraient engager l'association au-delà des clauses, garanties et conditions des contrats concernés. En outre, il est précisé que les dommages aux animaux, objets et effets personnels, ne sont en aucun cas assurés.

Attention la simple licence F.F.E. ne couvre probablement pas le cavalier lorsqu'il est en épreuve car notre discipline n'est pas officiellement reconnue par la FFE.

IV. B. III. ADHESION AFL DU CAVALIER

L'adhésion à l'AFL est obligatoire pour participer aux concours nationaux WORKING EQUITATION FRANCE.

-L'adhésion de base « MEMBRE ADHERENT » est pertinente pour les cavaliers ne souhaitant participer qu'à un seul concours national. Elle permet d'obtenir un et un seul, coupon de réduction de 50€ permettant de compenser le prix de l'engagement majoré avec ce statut. Le cavalier pourra faire d'autre concours au tarif majoré.

La possibilité de changer d'adhésion durant l'année en cours est possible mais elle reste à la discrétion du responsable WEF de l'AFL.

-L'adhésion classique « MEMBRE ACTIF » est recommandée pour les cavaliers souhaitant participer à plusieurs concours nationaux WEF. Ce statut permet d'accéder au tarif normal d'engagement durant toute l'année civile en cours.

-L'adhésion « MEMBRE ELEVEUR » permet d'accéder au tarif normal des engagements sur les concours WEF pour le titulaire de l'adhésion et **uniquement pour le titulaire de l'adhésion**. Tous les autres cavaliers de l'Elevage devront prendre une adhésion individuelle nominative pour participer aux concours nationaux WEF.

Lors de l'adhésion, il faut préciser cavalier « Equitation de travail » afin que les produits de cette adhésion participent au bon fonctionnement de l'organisation.

Les points du championnat ne seront comptabilisés qu'à partir de la date de l'adhésion.

IV. B. IV. NATIONALITE

Les cavaliers de nationalité étrangère peuvent participer aux concours nationaux d'équitation de travail. Ils seront assimilés aux concurrents français et par ce fait, ils pourront se classer dans les concours nationaux. Cependant, ils ne peuvent pas se qualifier pour le championnat. Ils ne rentrent donc pas dans le classement provisoire puis final du Championnat AFL. Leurs résultats sur les concours nationaux ne doivent pas pénaliser les cavaliers français dans l'attribution de points pour le classement du Championnat. Ex : Un cavalier français arrivant 2ème sur un concours national derrière un cavalier étranger, obtiendra 15 points (le maximum) pour le classement du championnat.

Les cavaliers de nationalité étrangère mais résident en France, et à jour de cotisation AFL, seront assimilés aux cavaliers Français.

IV. B. V. NOMBRE DE PARTICIPATIONS

Un cavalier peut monter au cours d'un concours autant de chevaux différents qu'il le désire. Il formera avec chaque nouveau cheval un nouveau concurrent.

Sur un concours, un cheval ne peut être engagé qu'avec un seul cavalier et dans une seule catégorie.

IV. B. VI. CHANGEMENT DE CATEGORIE

Si un concurrent (couple cheval/cavalier) a obtenu une moyenne annuelle dans l'année précédente supérieure à 64% (moyenne établie à partir des 4 meilleurs résultats sur les épreuves de dressage), il peut encore faire une dernière année dans cette catégorie.

Cependant, s'il a obtenu une moyenne supérieure à 68%, il doit obligatoirement passer à la catégorie supérieure dès l'année suivante. Chaque concurrent a toujours le libre arbitre de passer à des catégories supérieures (peu importe sa moyenne). Pas d'obligation de changement de catégorie pour les Masters B.

IV. C. INSCRIPTIONS ET GESTION DES PARTANTS

IV. C. I. INSCRIPTIONS

Les inscriptions et le paiement des engagements se font en ligne sur le site internet de l'AFL à partir de la fiche de l'événement.

Pour les étrangers n'ayant pas la possibilité d'un paiement en ligne, une inscription par écrit via un formulaire officiel pourra être acceptée.

La date limite d'inscription est fixée par l'organisateur. Elle doit être au plus tard 10 jours avant le début de

l'épreuve. Un engagement après la clôture est possible avec l'accord du responsable de la WEF et du directeur de concours. Cet engagement pourra être majoré (50%).

IV. C. II. PUBLICATION DE LA LISTE DES PARTANTS

La liste ne sera publiée par la WEF qu'après la date officielle de clôture des engagements.

IV. C. III. DOTATION

Si son budget le permet, l'organisateur pourra doter les concours.

IV. C. IV. ANNULATION DES ENGAGEMENTS AVANT LA CLOTURE

Seul le titulaire du compte ayant réalisé un engagement peut l'annuler.

Le montant total (boxe, engagement, repas, ...) d'un engagement annulé avant la clôture est remboursé au titulaire ayant effectué l'engagement.

IV. C. V. ANNULATION APRES LA CLOTURE

L'annulation est à formuler par mail à la WEF, pour lui permettre d'effectuer l'éventuelle opération de remboursement de l'engagement. Ce remboursement n'est possible que dans le cas de blessure ou de maladie du cheval ou de son cavalier adhérent. Les pièces justifiant cette annulation devront être transmises au responsable WEF de l'AFL.

Les montants de location de boxes, de sellerie ou de repas ne sont pas remboursés sauf si l'organisateur donne son accord pour un remboursement partiel ou total.

IV. C. VI. PARTANTS ET NON PARTANTS

Ne peuvent prendre part aux épreuves que les chevaux figurant sur la liste de départ officiel de la WEF.

En aucun cas, le montant d'un engagement n'est remboursé pour les concurrents non partants. Pour les concours nationaux, les concurrents sont tenus de déclarer leur « forfait concours = non-partant » à l'organisateur au plus tard avant midi la veille du premier jour du concours. A défaut, un avertissement ou une mise à pied pourront être infligés à l'adhérent AFL.

La participation d'un cheval hors concours peut être admise sur demande écrite à l'organisateur et au président du jury.

Dans ce cas, le cheval participe hors classement et aucune performance n'est enregistrée.

IV. C. VII. ABANDON (EN COURS DE CONCOURS)

Les concurrents sont tenus de déclarer leur abandon à l'organisateur au plus tard avant le début d'une épreuve. A défaut, un avertissement ou une mise à pied pourront être infligés à l'adhérent.

IV. C. VIII. FORFAITS (SUR UNE EPREUVE)

Un concurrent peut déclarer son forfait sur une épreuve jusqu'au moment de son passage en piste. Le forfait sur une épreuve équivaut à une élimination.

IV. D. RECLAMATIONS

Lors d'un concours, les juges sont souverains et d'éventuelles contestations non suivies de réclamations déposées selon les règles ci-dessous seront sanctionnées.

- Une réclamation pourra être faite par écrit et accompagnée d'un chèque de 100€ à l'ordre de l'AFL, dans l'heure qui suit l'affichage des résultats. Les juges plus un représentant de l'organisateur et un représentant des cavaliers statueront sur la requête. La voix du président du jury compte double.
- En cas de réclamation avérée, le chèque de 100€ sera restitué. Dans le cas contraire, il sera conservé par l'AFL.
- Des vidéos pourront être exploitées.
- En cas de litiges ou de réclamations, si le présent règlement ne permet pas de trouver une réponse adéquate, le président du Jury pourra s'inspirer des règlements suivants (avec dans l'ordre de pertinence) :
 - Règlement international (WAVE)
 - Règlement portugais (FEP)
 - Règlement Général FFE ou spécifique Dressage ou Complet

Un comportement courtois et respectueux est attendu lors du dépôt d'une réclamation.

En cas de manquement, les Juges, les officiels, le Directeur du concours sont encouragés à faire un rapport de la situation à la commission de la WEF.

IV. E. CHALLENGE PAR EQUIPE

Lorsqu'un concours comporte une épreuve de tri, une compétition en équipe pourra être organisée. Les équipes seront composées de 3 ou 4 couples (cheval/cavalier) sur au moins trois catégories différentes entre les Préliminaires/Espoirs/Confirmés/Masters C/Masters B. Chaque concurrent apporte à son équipe les points qu'il a remportés dans sa catégorie. Sur chaque épreuve, on ne retient que les 3 meilleurs scores. Les points sur l'épreuve de tri ne comptent pas pour le classement individuel mais uniquement pour l'équipe. Chaque équipe devra se doter d'un Nom, d'un Capitaine (à défaut, le cavalier le plus âgé sera nommé capitaine) et si possible d'un chef d'équipe. Les cavaliers n'ayant pas d'équipe seront regroupés par tirage au sort pour participer à l'épreuve de tri. La composition d'équipe est libre (elle peut être l'émanation d'une région ou d'une écurie ou d'une simple envie de concourir ensemble).

Durant les années de championnats internationaux, les équipes pourront être constituées en regroupant les futurs cavaliers internationaux afin qu'ils s'entraînent ensemble durant les Concours Nationaux.

IV. F. CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

L'attribution des points à l'issue d'un concours, est le suivant : le 1er : 15 puis 12, 10, 9, 8 etc....

La participation à la finale est indispensable pour prétendre rentrer dans le classement final de notre championnat annuel. Les couples non présents à la finale, seront dans un 2ème classement.

Pour être classé dans le championnat, il faut avoir participé à au moins 2 concours nationaux dans la catégorie d'inscription de la finale.

Le classement annuel s'effectuera à partir du total des points des 3 meilleurs résultats (Concours Nationaux) + les points de la finale (Coef 2).

En cas d'ex aequo au terme du championnat, on départage les concurrents sur le meilleur classement à la finale.

IV. G. CONCOURS REGIONAUX

Les organisations locales reconnues par la WEF sont autorisées à organiser ou parrainer des concours de niveau Régional. Ces épreuves devront se dérouler avec le règlement WEF. Ces concours ne permettent pas l'acquisition de points pour le championnat National. Ces concours ne peuvent pas se dérouler en même temps qu'un concours National (sauf grand éloignement et autorisation du responsable WEF).

IV. H. CONCOURIR SUR UN CONCOURS INTERNATIONAL WAVE

Conditions pour engager en concours international (Catégories Master B, Junior et Young Riders)

Pour pouvoir participer à un concours international dans ces catégories, vous devez :

1. Figurer sur la liste des cavaliers autorisés par la WEF
2. Régler une cotisation internationale WAVE de 25 € par an. (A régler en 2026 auprès de l'AFL, qui en assurera le transfert à la WAVE)

Conditions pour être inscrit sur la liste des cavaliers autorisés

Pour intégrer cette liste, cette année vous devez :

- Avoir participé à au moins un concours national dans la catégorie concernée
- Avoir obtenu au moins 60 % en dressage (passera à 62% en 2027*)
- Avoir obtenu au moins 60 % en maniabilité (passera à 62% en 2027*)
- Ne pas avoir été éliminé en épreuve de vitesse

* Règle WAVE en prévision, obligatoire applicable au 1er janvier 2027

Si vous remplissez ces conditions vous êtes automatiquement inscrit sur la liste WAVE".

V - OFFICIELS DE COMPETITION

V. A. JUGES

Pour un concours national, chaque épreuve et chaque catégorie devront être jugées par un minimum de deux juges nationaux (des mesures exceptionnelles pourront être prises en cas d'effectif inférieur à 20 cavaliers). Pour la finale, ce nombre minimum est porté à trois.

Les juges sont nommés par la WEF parmi la liste de la WEF et/ou de la WAVE.

Le président du jury sera de préférence le juge le plus expérimenté.

Dans les épreuves de dressage et de maniabilité, toutes les notes inférieures à 5 doivent être justifiées par le juge.

Le président du jury est autorisé à éliminer un cavalier qui maltraite son cheval pendant les épreuves, les détenteurs ou les warm-up (voir les motifs d'élimination).

Nombre maximum de couples jugés par jour : lors d'une manifestation, un juge ne peut être appelé à juger plus de **50** couples par jour en dressage et en maniabilité. Exception : Absence d'un juge désigné, ou finale du championnat WEF nécessitant au minimum 3 juges par catégorie.

Un juge en fonction souhaitant concourir pour classement National du championnat WEF dans la saison en cours peut participer à des concours en tant que compétiteur, **et dans la mesure du possible**, il ne pourra pas juger, dans aucune compétition au cours de l'année, les épreuves de la catégorie où il se sera inscrit, ceci afin d'éviter les conflits d'intérêt pour les résultats de la compétition en cours, comme du Championnat.

Pendant la compétition le Président du Jury et le Commissaire au Paddock doivent être en contact permanent (par exemple avec des talkies-walkies).

Les concours régionaux labellisés WORKING EQUITATION FRANCE intégreront obligatoirement et exclusivement des Juges officiel Régionaux ou Nationaux dans le Jury.

La WEF recommande que le président du Jury des finales régionales soit un Juge National.

V. A. I. EPREUVE DE DRESSAGE

Le président du jury va occuper une position centrale (en C), sur le petit côté de la piste, avec deux autres membres du jury (un de chaque côté - en H et en M) positionnés aux deux extrémités du même petit côté de la piste, face à l'entrée, tous les trois sur une même ligne.

Eventuellement, les deux autres membres du jury vont occuper une position centrale au milieu de la longueur de la piste, un de chaque côté, se faisant face (en B et E).

La détermination de la position des membres du jury autres que celle du président se fera par tirage au sort.

Chaque membre du jury sera isolé des autres, afin de faire une évaluation totalement indépendante.

Chaque juge doit recourir aux services d'un/d'une secrétaire pour enregistrer son / ses commentaires sur les protocoles pendant le déroulement des épreuves.

Le président du jury donne le signal du début de l'épreuve à chaque concurrent en faisant sonner une cloche. Les concurrents ont une (1) minute pour commencer la reprise après que la cloche ait sonné. Les concurrents seront disqualifiés s'ils ne respectent pas ce laps de temps ou commencent avant que la cloche n'ait été sonnée.

L'épreuve commence dès que le concurrent entre dans le rectangle.

Le décompte du temps imparti à la reprise de dressage commence au Salut et se termine au salut final.

Les reprises de dressage JUNIOR et Master C (Young Riders) ne devra pas dépasser 7 minutes 30 secondes.

La reprise Master B ne devra pas dépasser 8 minutes.

Les figures réalisées au-delà du temps limite ne seront pas notées et comptabilisées.

V. A. II. EPREUVE DE MANIABILITE TECHNIQUE

Les membres du jury seront positionnés autour de la piste, pour permettre à chacun d'eux d'avoir une vue satisfaisante de tous les obstacles. Ils doivent être séparés l'un de l'autre d'une distance leur permettant de porter un jugement totalement impartial et indépendant.

Remarque identique au dressage concernant le secrétaire et la cloche.

V. A. III. EPREUVE DE MANIABILITE RAPIDE

L'épreuve de vitesse est contrôlée et chronométrée (sauf en cas de cellule électronique) par les juges. (Sauf Jeunes Chevaux : voir particularité dans la rubrique correspondante).

Les membres du jury doivent être positionnés de telle façon qu'ils aient une bonne vision de totalité de la piste.

Le président du jury sera assisté par un/e secrétaire chargé/e d'enregistrer les points de pénalité de chaque concurrent sur les feuilles de pointage et d'informer le secrétariat des résultats de la compétition pour la mise en place de l'affichage de ces derniers.

Si possible, les résultats respectifs seront annoncés au public à l'issue du passage de chaque concurrent.

Remarque identique au dressage concernant la cloche.

V. A. IV. TRI DU BETAIL

L'épreuve de tri de bétail est contrôlée et chronométrée par les juges.

Les membres du jury doivent être positionnés de telle façon qu'ils aient une bonne vision de totalité de la piste.

Le président du jury sera assisté par un/e secrétaire chargé/e d'enregistrer les points de pénalité de chaque concurrent sur les feuilles de pointage et d'informer le secrétariat des résultats de la compétition pour la mise en place de l'affichage de ces derniers.

Si possible, les résultats respectifs seront annoncés au public à l'issue du passage de chaque concurrent.

Remarque identique au dressage concernant le secrétaire et la cloche.

V. B. COMMISSAIRE AU PADDOCK

Les concours officiels devront prévoir un commissaire de paddock, chargé notamment de vérifier l'intégrité du cheval (traces de sang notamment, celles-ci entraînant l'élimination de l'épreuve en cours).

Le commissaire (ou le juge) désigné pour le paddock officiera conjointement avec le président du jury et le vétérinaire s'il est présent. Leur présence en paddock d'échauffement est obligatoire.

Pendant les périodes de préparation et la compétition elle-même, le commissaire au paddock doit être présent dans le paddock de détente. S'il ne peut pas être présent, il lui incombe de veiller à ce qu'un commissaire possédant l'expérience et les connaissances requises soit désigné pour superviser le paddock de détente.

Seuls les coachs, les entraîneurs et les grooms sont autorisés à accéder au paddock de détente pour aider un cavalier, en veillant à ne pas déranger les autres concurrents.

Leur fonction consiste à noter tout incident ayant lieu pendant la période d'échauffement et d'organiser l'entrée en piste des concurrents, en fonction de leur ordre de passage.

Le commissaire doit inspecter le cheval et le cavalier avant et après l'épreuve, en informant le Président du Jury de tout problème :

-Traces de sang sur les membres du cheval, les protections, les flancs, la bouche, ou le nez des chevaux. L'utilisation d'un mouchoir en papier blanc est nécessaire pour caractériser le saignement, et le port d'un gant jetable recommandé.

-Irrégularités dans le harnachement du cheval ou le costume des cavaliers.

-Présence de bouchons d'oreille sous les Bonnets anti-mouche lorsque le président du Jury a autorisé ce dispositif (toujours en extérieur et en présence d'insectes)

Le Commissaire au Paddock en rend compte directement au Président du Jury avant le départ sur l'épreuve du concurrent suivant.

A la fin de l'épreuve, **en cas de problème**, le cavalier doit rester dans la zone d'examen et le Président du Jury est informé d'un éventuel incident avant que le concurrent suivant ne commence son épreuve. Le président du jury doit alors, avec les autres juges, analyser la situation et si cela est justifié, il doit ordonner la disqualification du concurrent de l'épreuve. La présence de sang sur la monture entraîne l'élimination du cavalier.

Pour pouvoir vérifier la présence de bouchons d'oreille, le bonnet anti-mouches doit être retiré après l'épreuve, lors du contrôle des mors et des éperons. Le commissaire au paddock doit en être témoin.

Le cavalier doit rester dans la zone pour être examiné et le président du jury doit être informé de tout incident avant que le concurrent suivant ne commence son épreuve. Le président du jury, en présence ou non d'autres juges, analysera la situation et, s'il estime que cela est justifié, il ordonnera la disqualification du concurrent pour l'épreuve en question. C'est la seule façon pour un concurrent d'être disqualifié à cause de traces de sang sur sa monture.

VI - SONORISATION D'UNE COMPETITION

Un système de sonorisation comprenant un amplificateur, des haut-parleurs adaptés pour une utilisation dans des lieux publics, des micros, un lecteur CD et un PC (pour une lecture de clés USB) doit être mis en place. Si possible, le son doit être audible depuis la piste, le paddock d'échauffement et la zone des boxes.

VII - ORDRE DE PASSAGE

VII. A. GENERAL

L'ordre de passage sera tiré au sort de façon aléatoire par le logiciel GIRA ou à défaut par le président du jury.

L'ordre de passage sera affiché au moins 1 heure avant le début des épreuves.

Les concurrents qui ne respectent pas l'ordre de passage seront éliminés. Si un concurrent est affecté par un problème grave et confirmé (cheval défermé, blessé, etc.), le président du jury peut, exceptionnellement et à sa discrétion, modifier l'ordre de passage et l'annoncera au public. Tout concurrent qui ne se présente pas en piste dans un délai de soixante (60) secondes après l'appel de son nom par le président du jury sera éliminé de l'épreuve.

L'ordre de passage pour la maniabilité et la vitesse se fera dans l'ordre inverse du classement général individuel, avant de le début de ces épreuves.

VII. B. EPREUVES DE DRESSAGE, DE MANIABILITE ET DE VITESSE

Même si un horaire de passage est défini, les concurrents doivent surveiller le déroulement des épreuves afin d'entrer en piste selon l'ordre de passage qui doit être respecté.

VII. C. TRI DU BETAIL

L'ordre de passage pour le tri du bétail est défini comme suit : l'ordre de passage des équipes sera tiré au sort et l'épreuve commencera à l'entrée en piste du premier cavalier de chaque équipe, suivi par le deuxième, puis le troisième cavalier.

L'ordre de passage des concurrents d'une même équipe est entièrement laissé à la discrétion du chef d'équipe, qui doit cependant en aviser le président du jury lors du tirage au sort de la sélection des vaches. Seules des vaches dûment identifiées peuvent être sélectionnées pour cette épreuve.

VIII - AIDES EXTERIEURES

Dans l'enceinte du concours, un cheval engagé dans le concours ne peut qu'être monté par son cavalier sauf autorisation explicite du président du jury. Un écart à cette règle peut entraîner la disqualification du couple associé.

Les concurrents ne peuvent recevoir aucune aide extérieure pendant le déroulement des épreuves. Les cavaliers sont autorisés à recevoir des éclaircissements ou des conseils pendant la période d'échauffement et à l'issue de l'épreuve.

Une aide extérieure : indication vocale ou visuelle depuis le bord de piste, contact avec la monture etc... pendant le déroulement de son épreuve entraînera automatiquement l'élimination de l'épreuve du cavalier.

Un spectateur, un entraîneur ou un coach fournissant une aide extérieure à son cavalier durant une épreuve pourra se voir exclure par le Président du Jury de la périphérie des pistes de Dressage, de Maniabilité Technique et Rapide. Le directeur du Concours sera chargé de la mise en œuvre de cet éloignement.

IX - CONSEQUENCES DE LA DISQUALIFICATION ET DE L'ELIMINATION

IX. A. LES CONSEQUENCES DE LA DISQUALIFICATION

Un concurrent, un cheval, un couple est disqualifié lorsqu'il ne correspond pas aux conditions de participation ou de qualification d'une épreuve.

Quand le défaut de qualification apparaît avant l'épreuve, il n'est pas autorisé à concourir.

Quand le défaut de qualification apparaît alors qu'il a couru l'épreuve, ses résultats sont annulés, les éventuels prix et dotations sont restitués. Le concurrent est susceptible d'encourir une sanction.

IX. B. LES CONSEQUENCES DE L'ELIMINATION

Au cours d'une épreuve, un concurrent est déclaré par le jury comme éliminé d'une épreuve en fonction des pénalités ou fautes éliminatoires précisées par le règlement sportif spécifique à cette épreuve (dressage, maniabilité, vitesse ou tri de bétail).

Sauf autorisation du président du jury, il n'est pas autorisé à poursuivre l'épreuve. Cependant, il est autorisé à poursuivre le concours.

Cette élimination induit qu'il ne prendra, sur cette épreuve, aucun point pour le classement du concours et qu'il sera relégué dans le classement des cavaliers avec une élimination.

X - DESCRIPTION DETAILLEE DES EPREUVES

X. A. EPREUVE DE DRESSAGE

X. A. I. DESCRIPTION GENERALE

L'épreuve de dressage ouvre la compétition d'équitation de travail. L'objectif de cette épreuve est d'évaluer l'adéquation du dressage du cheval avec le niveau d'épreuve choisi, le respect de l'échelle de progression et la qualité de l'équitation présentée. Elle se déroule selon un ordre prédéfini qu'il convient de respecter.

X. A. II. PISTES

PISTE D'EPREUVE

La surface de la piste doit être lisse et exempte de pierres ou de corps étrangers. La surface doit être adaptée à ce type d'épreuve. Les dimensions du rectangle sont de 20 m. x 40 m. et il doit être totalement délimité par une barrière ou lisse d'une hauteur de 0,50 m maximum. L'entrée de la piste est d'environ 2 (deux) mètres de large et est située au milieu de l'un des plus petits côtés, face à la place occupée par le président du jury.

La piste doit être équipée d'un système de sonorisation et le président du jury est muni d'une cloche qu'il utilise pour donner le départ à chaque concurrent.

PADDOCK ET ECHAUFFEMENT

La piste d'échauffement doit être la plus similaire possible à la piste sur laquelle se déroulent les épreuves, notamment en ce qui concerne la surface, et doit être sonorisée. La piste d'échauffement sera régie par le commissaire au Paddock.

X. A. III. FIGURES

La reprise de dressage est notée sur une série de figures obligatoires (voir annexes), et 4 notes d'ensemble. L'ordre des figures, défini dans le protocole (voir annexes) ne peut pas être changé pendant l'exécution de la reprise.

Les protocoles de dressage des Masters comportent une note d'ensemble dite note « artistique ». Cette note permettra de valoriser l'utilisation de la musique mais pas uniquement : difficulté du tracé, occupation de l'espace, ...

Les cavaliers doivent guider leur monture à une main ou deux mains selon le niveau des reprises. En Masters B, les concurrents peuvent utiliser l'autre main pour raccourcir ou allonger les rênes, par une action brève, mais ne peuvent pas, sous peine d'élimination, utiliser leur main libre pour guider leur monture.

Les chevaux doivent toujours rester à l'arrêt lorsque les cavaliers saluent le président du jury. Les cavaliers utilisant un casque et les Femmes salueront le jury avec un léger hochement de tête et un mouvement du bras droit. Les hommes se découvriront de leur chapeau ou casquette en utilisant la main droite de travail.

X. A. IV. MUSIQUE

Chaque concurrent peut choisir la musique qui l'accompagne lors de son épreuve. Elle contribuera pour les Confirmés, Master C et Masters B à l'obtention de la note « Présentation et Musique ». La musique doit être harmonieuse vis à vis de la performance (cadence, rythme).

La musique débutera obligatoirement en dehors du carré de Dressage, doit s'interrompre durant le salut pour reprendre au moment de la réalisation de la première figure de la reprise de Dressage.

La musique pourra être envoyée par mail à l'organisateur du concours ou la clé USB devra être fournie par le concurrent dès son arrivée sur le lieu du concours. Les musiques doivent être placées au bon point de départ et les concurrents indiqueront par une main levée, à l'extérieur de la carrière, le début de leur musique.

Dans le cas où la musique d'un concurrent ne fonctionne pas, et qu'il ne dispose pas d'une musique de remplacement, le concurrent peut, sur autorisation du juge en C, quitter la carrière. Il doit y avoir un minimum d'interférences avec les horaires de départ des autres concurrents. Le concurrent en question peut recommencer son épreuve au cours d'une pause dans la compétition ou à la fin de l'épreuve. Le juge en C, après concertation avec le concurrent, déterminera si le concurrent recommence immédiatement. La décision appartient au concurrent de recommencer depuis le départ ou au point où la musique s'est arrêtée. Dans tous les cas, les notes déjà attribuées ne changent pas. Si des objets extérieurs pénètrent le carré de dressage et perturbent un concurrent, le test doit être interrompu, l'élément perturbateur retiré et le test peut reprendre. Le concurrent peut choisir de recommencer depuis le départ ou au point d'interruption. Toutes les notes déjà attribuées ne changent pas. Le test de son est laissé à la responsabilité de chaque équipe.

X. A. V. NOTES

Tous les exercices sont notés de 0 à 10, conformément au barème suivant :

10 : Excellent

9 : Très bon

8 : Bon

7 : Raisonnablement bon

6 : Satisfaisant

5 : Raisonnable

4 : Insuffisant

3 : Très insuffisant

2 : Mauvais

1 : Très mauvais

0 : Exercice non exécuté

L'utilisation des demi-points est autorisée.

X. B. VI. POINTS

Le classement est obtenu en additionnant le nombre total de points marqués par chaque concurrent.

X. A. VII. FAUTES ET SANCTIONS EN EPREUVE DE DRESSAGE

ERREUR DE TRACE

Erreur de tracé : selon la reprise, application points de pénalité par erreur (se référer au protocole utilisé selon la catégorie). A la troisième erreur, le cavalier est éliminé.

CARESSES (JUNIOR, MASTERS C ET B)

En Juniors/MASTERS C & B uniquement : Caresser le cheval ou toucher l'encolure du cheval sur la piste entraîne une pénalité de 5 points. Les cavaliers sont disqualifiés s'ils caressent ou touchent leur cheval à trois reprises entre le premier et le dernier salut.

Dans le cas d'un junior, si le cheval est en train de devenir dangereux, la pénalité ne sera pas comptée.

ENREGISTREMENT DES POINTS DE PENALITE / ELIMINATION

Les points de pénalité doivent être enregistrés sur le protocole du Président du jury, même si la notification de la pénalité est faite par un membre du jury autre que le président.

Dans l'éventualité d'une élimination, les juges doivent noter l'ensemble de la prestation d'un concurrent, après quoi ils se réunissent pour prendre une décision.

MOTIFS D'ELIMINATION

Les éléments suivants sont un motif d'élimination d'un concurrent :

- Entrer sur la piste avant que le président du jury ait donné son consentement.
- Prendre plus d'une minute pour entrer sur la piste après que la cloche ait sonné.
- **Si le cheval sort de la piste des quatre pieds. Ce motif n'est valable qu'au-niveau des zones dûment fermée.**
- Si le cheval a des plaies sur les naseaux, la bouche ou les flancs ou s'il montre des signes de boiterie.

- Si le cavalier maltraite son cheval.
- S'il y a une rupture du mouvement en avant de plus de 10 secondes.
- L'utilisation des deux mains pour guider le cheval en Masters B uniquement.
- Trois erreurs de tracé.
- Toucher le cheval avec la cravache ou l'utiliser pour s'aider (Juniors, Masters C et B).
- La chute du cheval et/ou du cavalier.
- 3 Caresses durant l'épreuve entre le premier et le dernier salut pour les Juniors, Master C et B.
- Recevoir une aide extérieure durant l'épreuve.

X. B. EPREUVE DE MANIABILITE

X. B. I. DESCRIPTION GENERALE

L'objectif de cette épreuve est de noter la capacité du cavalier et du cheval à aborder tranquillement, justement, élégamment et harmonieusement des obstacles montés sur la piste, afin d'évaluer la qualité de la relation Cavalier / Cheval.

X. B. II. PISTES

PISTE D'EPREUVE

Si possible, la piste pour l'épreuve de maniabilité est un rectangle ayant pour dimensions minimales 70 m. x 30 m. Il doit être rigoureusement plat et être exempt de toute pierre ou objet qui pourrait mettre en danger les concurrents et, par conséquent, porter préjudice à leur évaluation par le jury. Il est fortement recommandé que la surface soit sablée. Elle peut être aussi en herbe ou compactée à condition de ne pas être trop dure ou glissante.

Paddock et échauffement

La piste d'échauffement doit être la plus similaire possible à la piste sur laquelle se déroulent les épreuves, notamment en ce qui concerne la surface, et doit être sonorisée. La piste d'échauffement sera régie par le commissaire au Paddock.

Les principaux obstacles (Portail, taureau, Pont et Enclos - animaux inclus s'ils sont utilisés) devront être disponibles avant le début du concours, afin que les cavaliers puissent les franchir **OBLIGATOIREMENT** au pas.

Les situations particulières après le début du concours seront gérées par le président du jury.

Lors des épreuves de maniabilité et de vitesse, l'organisateur devra mettre à disposition **trois** obstacles sur la carrière d'échauffement. **Des fanions doivent indiquer la direction dans laquelle l'obstacle doit être franchi.**

X. B. III. DUREE MAXIMALE DE L'EPREUVE

Si le comité d'organisation définit un temps accordé pour l'épreuve, il sera calculé sur la base de la vitesse du galop de travail pour la distance à parcourir, plus le temps requis pour passer les obstacles du parcours, comme indiqué dans le tableau annexé (Annexe 2).

X. B. IV. OBSTACLES

Le terme « obstacle » signifie une difficulté à surmonter par le concurrent.

Les obstacles utilisés dans les épreuves de maniabilité et de vitesse ainsi que la manière de les passer sont décrits dans le présent règlement.

Seuls les obstacles mis sur les deux listes mentionnées peuvent être utilisés pour éviter aux cavaliers les mauvaises surprises lors d'épreuves avec l'apparition de difficultés auxquelles seuls les hôtes (organisateur) sont habitués.

Le parcours devra obligatoirement disposer d'une porte d'entrée et de sortie distincte.

Pour qu'un obstacle soit franchi avec succès, un cavalier doit :

- Entrer dans l'obstacle dans le bon sens
- Effectuer la manœuvre technique requise par l'obstacle, sortir de la zone de l'obstacle dans le bon sens signalé par les drapeaux de sortie.

Les obstacles sont numérotés dans l'ordre dans lequel ils doivent être franchis, le numéro étant sur le côté droit à l'entrée de l'obstacle et si possible visible depuis l'obstacle qui le précède. Cet ordre doit être scrupuleusement respecté.

FANIONS sur les obstacles :

Certains obstacles sont signalés par des drapeaux rouge et blanc (rouge à droite et blanc à gauche).

Seuls les obstacles suivants devront disposer de fanions rouges à droite et blanc à gauche, marquant les entrées et sorties des dispositifs, et localisant l'endroit où les transitions éventuelles doivent être effectuées :

- Pont de bois
- Slalom parallèle
- Slalom en ligne
- Cruche
- Barres au sol
- Fossé
- Talus/Banquette

La notion de main DROITE de TRAVAIL est désormais introduite dans notre règlement, conformément au règlement International WAVE. C'est la seule main qui sera autorisée pour manipuler les éléments de tous les dispositifs. Les cavaliers gauchers ont l'obligation d'utiliser la main droite de travail en toutes circonstances.

L'utilisation de la main gauche pour manipuler un obstacle est éliminatoire pour toutes les catégories.

X. B. V. FAUTES ET SANCTIONS DANS L'EPREUVE DE MANIABILITE

ERREUR DE PARCOURS

Une erreur de parcours est une faute dans le franchissement d'un obstacle ou le passage des obstacles dans un

autre ordre que celui du tracé tel qu'il est construit. Une erreur est supposée avoir été faite quand un concurrent s'efforce de passer l'obstacle suivant sans avoir corrigé la manière de franchir le précédent obstacle, ou sans l'avoir franchi.

REFUS

Un cheval est considéré avoir refusé s'il s'arrête devant l'obstacle à franchir. Si un arrêt non prévu dans le parcours se maintient ou se prolonge de quelque façon que ce soit, il s'agit d'un refus. Le poney / cheval peut faire un pas de côté, mais s'il recule, ne serait-ce que d'un pied, c'est un refus.

Les refus aux obstacles sont le refus, le déroché et la volte. Ces fautes sont pénalisées à moins qu'elles ne soient pas nettement associées avec le franchissement ou la tentative de franchissement d'un obstacle ou élément numéroté.

Après un refus, si le concurrent redouble ou renouvelle ses efforts sans succès ou si le cheval est présenté à l'obstacle après avoir reculé et si le cheval s'arrête et recule à nouveau, il s'agit d'un deuxième refus et ainsi de suite. (Rappel : 3 refus sont éliminatoires)

DEROBE

Un cheval est considéré comme ayant déroché quand, présenté devant un élément ou un obstacle, il évite de franchir l'élément ou l'obstacle de telle sorte que la tête, la nuque et les deux épaules du cheval ne passent pas entre les fanions de l'obstacle.

Un concurrent peut, en tout temps, décider de modifier sa trajectoire sans pénalité, même à la suite d'une erreur à un obstacle ou à un élément précédent.

VOLTE

Un cheval sera pénalisé quand, présenté à un obstacle, il refuse d'entrer dans l'obstacle et recoupe la trace qu'il a faite par une volte, avant de franchir l'obstacle ou un élément d'un obstacle multiple. Dans les parcours les plus exigus, une volte peut être autorisée sans pénalité pour permettre de fluidifier le tracé effectué.

CHEVAL QUI SORT DES 4 PIEDS D'UN DISPOSITIF

Le cas d'un cheval qui sort des quatre pieds d'un dispositif doit se résoudre par une reprise de la réalisation de l'obstacle.

CARESSES (JUNIOR, MASTERS C ET B)

En Juniors/MASTERS C & B uniquement : *Caresser le cheval ou toucher l'encolure du cheval sur la piste entraîne une pénalité de 5 points. Les cavaliers sont disqualifiés s'ils caressent ou touchent leur cheval à trois reprises entre le premier et le dernier salut.*

Dans le cas d'un junior, si le cheval est en train de devenir dangereux, la pénalité ne sera pas comptée.

MOTIFS D'ELIMINATION

Les concurrents commettant les fautes suivantes, peuvent être éliminés :

- Montrer **avec insistance** un obstacle à son cheval avant le franchissement de la ligne de départ.
- Prendre plus d'une minute pour commencer l'épreuve après que la cloche ait sonné.
- Entrer sur la piste avant que le président du jury ait donné son autorisation.
- Commencer l'épreuve avant le signal du président du jury (cloche).
- **Traverser un obstacle entre le signal de départ du Président du Jury (cloche) et la ligne de départ.**
- Prendre la ligne d'arrivée ou la ligne de départ dans le mauvais sens.
- Traverser ou Evoluer sur des éléments de l'obstacle disposant de fanions avant d'avoir pris la porte d'entrée.
- Ne pas faire les dispositifs à cheval, mais à pied.
- Sortir des quatre pieds d'un dispositif sans reprendre la réalisation de l'obstacle.
- Si le cheval sort de la piste des quatre pieds. Ce motif n'est valable que si porte d'entrée est dûment fermée. Le cas d'un cheval qui sort des quatre pieds d'un dispositif doit se résoudre par une reprise de la réalisation de l'obstacle.
- Dépasser un temps de rupture du mouvement en avant de 15 secondes.
- Trois refus sur le même obstacle.
- L'absence de correction d'une erreur de parcours.
- Franchir, traverser ou renverser un obstacle avant l'ordre prévu.
- Franchir un obstacle à pied.
- Reculer avec gobelet dans un slalom : élimination si le slalom n'est pas fait du côté où le gobelet est pris.
- Ne pas remettre en place correctement les 2 piquets d'entrée et les 2 piquets de sortie du reculer avec gobelet.
- **Placer la garroche à l'envers (pointe en bas).**
- **Chute de la garroche, de la table de la cruche, ou de la cruche, avant l'entrée dans l'obstacle suivant.**
- Pour les **Juniors**, Masters C et B, toucher le cheval avec la cravache ou utiliser la cravache pour s'aider.
- **Pour toutes les catégories, ne pas utiliser toujours la même main droite**
- Utiliser les deux mains pour guider le cheval (Masters B).
- La chute du cavalier et/ou du cheval.
- Mauvais traitements ou blessures infligés au cheval.
- Constat de boiterie ou de plaies avec des traces de sang.
- **3 Caresses durant l'épreuve entre le premier et le dernier salut pour les Juniors, Master C et B.**
- **Recevoir une aide extérieure durant les épreuves de Maniabilité Technique et Rapide.**

Pour les catégories Jeunes chevaux et Préliminaire, les obstacles doivent être franchis soit au pas, au trot ou au galop selon les obstacles. Les changements de pieds ne sont pas autorisés et devront être remplacés par des transitions au pas ou au trot selon les obstacles.

Le galop devra être pris entre chaque obstacle dans toutes les catégories, les juges notant les qualités des transitions.

Le tracé, l'ordre et le choix des obstacles ci-dessous, en maniabilité comme en vitesse, est laissé à l'appréciation du chef de piste.

En Jeunes chevaux, Préliminaire et Espoirs, le tracé doit comporter au moins 8 obstacles et au plus 10 obstacles. Pour les Confirmés, un minimum de 12, pour les Masters C et B, un minimum de 14 obstacles.

Erreur de parcours dans un obstacle - 5 points de pénalité pour chaque faute dans la moyenne finale, jusqu'à un maximum de 2. Les cavaliers commettant 3 fautes seront disqualifiés.

X. B. VI. LISTE DES OBSTACLES

Ces obstacles doivent être choisis sur la liste donnée par le comité organisateur :

- Huit de chiffre entre les bidons
- Pont en bois
- Slalom parallèle entre les piquets
- Saut
- Poulailier ou Enclos
- Slalom entre les piquets en ligne droite
- 3 bidons
- Portail
- Cloche au bout du couloir
- Cruche
- Reculer avec gobelet en "L" ou en slalom
- Travail latéral sur une barre
- Prise d'une « garroche » (pique, lance) dans un tonneau
- Posé d'une « garroche » (pique, lance) dans un tonneau
- Saisie d'un anneau suspendu avec la « garroche »
- Passage au-dessus d'un fossé rempli d'eau
- Banquette, talus
- Transfert d'un verre d'un piquet à un autre.

X. B. VI. TABLEAU RECAPITULATIF DES OBSTACLES PAR CATEGORIES

	8 A 10 OBST	8 A 10 OBST	8 A 10 OBST	MINI 12 OBST	MINI 14 OBST	MINI 14 OBST
	2 MAINS	2 MAINS	2 MAINS	2 MAINS	2 MAINS obligatoires pour les Juniors 1 ou 2 MAINS pour les Master C	UNE SEULE MAIN obligatoire
OBSTACLES	JEUNES CHEVAUX	PRELIMINAIRE	ESPOIRS	CONFIRME	MASTER C – JUNIOR	MASTER B
HUIT DE CHIFFRE	4M Volte 8m	4M Volte 8m	4M Volte 6 m	4M Volte 5m	3M Volte 3m	3M Volte 3m
PONT (Fanions entrée et sortie)	4M de long x 1,5M de large 20 cm de hauteur	4M de long x 1,5M de large 20 cm de hauteur	4M de long x 1,5M de large 20 cm de hauteur	4M de long x 1,5M de large 20 cm de hauteur	4M de long x 1,5M de large 20 cm de hauteur	4M de long x 1,5M de large 20 cm de hauteur
SLALOM PARALLELE (Fanions entrée et sortie) (2m en hauteur)	5 PIQUETS MAX / 9M	5 PIQUETS MAX / 9M	5 PIQUETS MAX / 9M 8M recommandés	5 PIQUETS MAX / 7M	7 PIQUETS MAX / 6M	7 PIQUETS MAX / 6M
SAUT	CROIX SANS SOUS BASSEMENT	CROIX SANS SOUS BASSEMENT	VERTICAL SANS SOUS BASSEMENT	VERTICAL AVEC SOUS BASSEMENT	3 ou 4 BALLES DE PAILLE + BARRE VERTICALE	3 ou 4 BALLES DE PAILLE+ BARRE VERTICALE
POULAILLER	LARGEUR DU COULOIR 1,5M INTERIEUR / EXTERIEUR CERCLE =6M / INTERIEUR CERCLE =3M					
SLALOM EN LIGNE (Fanions entrée et sortie) (2m en hauteur)	4 PIQUETS MAX / 9M (9M AUTORISES)	4 PIQUETS MAX / 9M (9M AUTORISES)	4 PIQUETS MAX / 8M	5 PIQUETS MAX / 7 M	5 PIQUETS MAX / 6M	5 PIQUETS MAX / 6M
TROIS TONNEAUX				4M Volte 5m	3M Volte 3m	3M Volte 3m
PORTAIL (DUR)	LARGEUR 2M HAUTEUR 1,5 M					
CLOCHE AU BOUT DU COULOIR	2M LARGEUR			1,5M LARGEUR		

(cloche à 2m de haut environ)	LIGNE DROITE (4M)	LIGNE DROITE (4M)	LIGNE DROITE (4M)	LIGNE DROITE (4M)	POSSIBLE « L »	POSSIBLE « L »
CRUCHE (Fanions entrée et sortie)	HAUTEUR MINI 1M/ DIAMETRE PATEAU 1,25M ENVIRON					
RECULE Gobelet Piquet	EN « L » : 1,5M DE LARGE / Gobelet 1,6M DE HAUTEUR ENVIRON					
	EN « SLALOM » : 3 PIQUETS A 3M / 2 LIGNES ESPACEES DE 1,5M					
BARRE LATÉRALE (Fanions entrée et sortie)	2 M	2 M	3M	4M	4M	4M
RETIRER GARROCHE						
PLACER GARROCHE						
ANNEAU GARROCHE						
FOSSE REMPLI EAU (Fanions entrée et sortie)	20cm de profondeur maximum					
BANQUETTE TALUS (Fanions entrée et sortie)	Rampe 2M Hauteur plateforme 60cm descente verticale					
TRANSFERT VERRE PIQUET	2 PIQUETS 2M DE HAUT/ ESPACE 1,2M					

ALLURE PAR OBSTACLES	JEUNES CHEVAUX	PRELIMINAIRE	ESPOIRS	CONFIRME	MASTER C – JUNIOR	MASTER B
HUIT DE CHIFFRE	TRANSITION GALOP/TROT	TRANSITION GALOP/TROT	TRANSITION FERME A FERME/ EN L'AIR	CHANGEMENT EN L'AIR	CHANGEMENT EN L'AIR	CHANGEMENT EN L'AIR POSSIBLE EN RECULE
PONT	AU PAS	AU PAS	AU PAS	AU PAS	AU PAS	AU PAS
SLALOM PARALLELE	TOUT AU TROT <u>OU</u> TRANSITION GALOP/TROT	TOUT AU TROT <u>OU</u> TRANSITION GALOP/TROT	TRANSITION FERME A FERME/ EN L'AIR	CHANGEMENT EN L'AIR	CHANGEMENT EN L'AIR	CHANGEMENT EN L'AIR
SAUT	GALOP	GALOP	GALOP	GALOP	GALOP	GALOP
ENCLOS	AU PAS	AU PAS	AU PAS	GALOP <u>OU</u> PAS	GALOP <u>OU</u> PAS DEMI-TOUR AU GALOP	GALOP <u>OU</u> PAS DEMI-TOUR AU GALOP
SLALOM EN LIGNE	TOUT AU TROT	TOUT AU TROT	TRANSITION FERME A FERME/ EN L'AIR	CHANGEMENT EN L'AIR	CHANGEMENT EN L'AIR	CHANGEMENT EN L'AIR
TROIS TONNEAUX				CHANGEMENT EN L'AIR	CHANGEMENT EN L'AIR	CHANGEMENT EN L'AIR
PORTAIL (DUR)	PAS / TOLERANCE LACHER PORTE	PAS / TOLERANCE LACHER PORTE	PAS / TOLERANCE LACHER PORTE	AU PAS	AU PAS	AU PAS
CLOCHE AU BOUT DU COULOIR	AU PAS	AU PAS	AU PAS	GALOP <u>OU</u> PAS	GALOP <u>OU</u> PAS	GALOP <u>OU</u> PAS
CRUCHE	IMMOBILITE	IMMOBILITE	IMMOBILITE	IMMOBILITE	IMMOBILITE	IMMOBILITE
RECULE Gobelet Piquet	RECULE DROIT	RECULE DROIT	RECULE DROIT	RECULE DROIT	RECULE SLALOM	RECULE SLALOM
BARRE LATÉRALE	DROIT	DROIT	DROIT	DROIT	« L » POSSIBLE	« L » POSSIBLE
RETIRER GARROCHE	GALOP <u>OU</u> PAS	GALOP <u>OU</u> PAS	GALOP <u>OU</u> PAS	GALOP	GALOP	GALOP
PLACER GARROCHE	GALOP <u>OU</u> PAS	GALOP <u>OU</u> PAS	GALOP <u>OU</u> PAS	GALOP	GALOP	GALOP
ANNEAU GARROCHE	GALOP <u>OU</u> PAS	GALOP <u>OU</u> PAS	GALOP <u>OU</u> PAS	GALOP	GALOP	GALOP
FOSSE REMPLI EAU	AU PAS	AU PAS	AU PAS	AU PAS	AU PAS	AU PAS
BANQUETTE TALUS						
TRANSFERT VERRE PIQUET	IMMOBILITE	IMMOBILITE	IMMOBILITE	IMMOBILITE	IMMOBILITE	IMMOBILITE

X. B. VII. TRACE, RECONNAISSANCE ET DEBUT DE L'EPREUVE DE MANIABILITE

TRACE DU PARCOURS

La publication ou distribution des plans du parcours doit se faire au plus tard une heure avant le début de la reconnaissance.

Les lignes de départ et d'arrivée sont délimitées par des piquets ou des drapeaux rouge et blanc (rouge sur le côté droit et blanc sur le côté gauche). Le parcours devra obligatoirement disposer d'une porte d'entrée et d'une porte de sortie strictement distincte.

Il peut aussi y avoir les lettres « D » ou « A » pour indiquer les lignes de départ et d'arrivée (ou autre marquage

explicite).

La distance entre chaque obstacle est toujours supérieure à 10 mètres, mais pourra être adapté à la taille de la piste.

RECONNAISSANCE

Avant le début de l'épreuve, les concurrents peuvent évoluer à pied sur la piste, afin d'estimer les difficultés du parcours. La piste sera ouverte aux concurrents pour une période minimale de 15 minutes. Le président du jury donnera le signal de l'ouverture et de la fermeture de la piste en faisant sonner une cloche.

Seuls les juges et officiels, les cavaliers, les chefs d'équipe et les entraîneurs sont autorisés à participer à la reconnaissance du parcours

Aucun concurrent ne peut rester sur la piste après que le signal de fermeture ait été donné, aucune modification du parcours ne peut être faite et l'épreuve ne peut pas commencer moins de dix minutes plus tard.

DEBUT DE L'EPREUVE

Le président du jury sonne la cloche pour donner le départ à chaque concurrent. Après que la cloche ait sonné, les concurrents disposent de 1 minute pour commencer leur parcours.

Les concurrents ne respectant pas ce délai sont éliminés.

X. B. VIII. NOTATION

L'épreuve est notée de façon similaire à l'épreuve de dressage.

Les protocoles des épreuves de maniabilité comportent 5 notes d'ensemble (Impulsion, Soumission, Position, Présentation et Parcours).

Comme dans l'épreuve de dressage, le protocole permet de déterminer un score global.

Plusieurs critères doivent être pris en compte pour la notation :

Cheval :

- Régularité des mouvements
- Qualité des départs au galop
- Soumission aux aides
- Harmonie des mouvements

Cavalier :

- Position
- Aisance des mouvements, stabilité
- Effet des aides
- Utilisation exclusive d'une seule main (gauche ou droite) pour les Masters B

L'échelle de notation est la même que celle utilisée pour l'épreuve de dressage.

L'utilisation des demi-points est autorisée.

La note de parcours pendra en compte, la qualité des changements de direction, les allures, la fluidité de l'évolution, l'optimisation du tracé et des prises de risque du cavalier.

X. B. IX. DESCRIPTION DES OBSTACLES

HUIT DE CHIFFRE ENTRE LES TONNEAUX

L'obstacle est constitué de deux tonneaux placés à une distance de trois mètres l'un de l'autre (la distance étant mesurée à partir du centre du tonneau) pour les catégories Masters. Elle est de 4 mètres pour les autres catégories.

La volte attendue devra être de 3 mètres pour les Juniors et les Master C et B, 5 mètres pour les Confirmés, 6 mètres pour les Espoirs, 8 mètres pour les Préliminaires et Jeunes Chevaux.

Le cheval arrive au galop entre les tonneaux à main droite et doit effectuer le tour du premier tonneau. Après avoir tourné autour du premier tonneau, il doit changer de main (et donc de pied) et passer au galop à gauche sur la ligne médiane située entre les tonneaux et faire un cercle complet à main gauche autour du deuxième tonneau.

Dans les catégories Masters B, le huit de chiffre entre les tonneaux pourra être demandé en reculer. Après que les postérieurs auront dépassé la ligne médiane située entre les tonneaux, le cheval devra faire un arrêt et effectuer, en reculant au pas, un cercle autour du premier tonneau sur la droite du cheval, revenir à la ligne médiane et faire un second cercle autour du second tonneau. Après avoir de nouveau franchi la ligne médiane, le cavalier devra reprendre le galop pour rejoindre l'obstacle suivant.

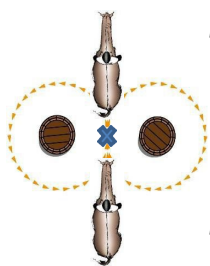
Pour les Jeunes chevaux et Préliminaire, l'exercice est effectué au galop avec transition au trot à la place des changements de pieds. Pour les Espoirs, l'exercice est effectué au galop avec changement de pied de ferme à ferme ou en l'air.

Notation :

Le jury doit noter la qualité, la précision et l'attitude du changement de pied au galop ou les transitions, le passage à mi-chemin entre les tonneaux, la forme, la taille et la symétrie des cercles.

Erreurs dites « sévères » :

- Ne pas réaliser le changement de pied
- Changement de rythme
- Faute de contact / résistance sévère
- Renverser tout ou partie de l'obstacle



Position de l'Arrêt, si l'obstacle doit être franchi en reculant

Position du cheval à la fin de l'exercice en reculant

PONT DE BOIS

L'obstacle est constitué d'un pont en planches sur lesquelles l'animal doit marcher au pas. Il doit être solide.

L'obstacle doit mesurer au moins 4 m. x 1,5 m., sa partie la plus élevée étant au moins 20 cm. au-dessus du sol.

La couleur du pont en bois doit être choisie dans des tons naturels. Les logos du sponsor sur le côté ne sont pas autorisés s'ils peuvent causer des difficultés pour que le juge voie correctement la performance du coureur.

L'épreuve pourra éventuellement comporter deux passages du pont au pas (un dans chaque sens). La surface ne doit pas être glissante. L'obstacle doit être construit dans un matériau raisonnablement solide de telle manière qu'il ne mette pas en danger ni le cheval ni le cavalier.

Dans l'épreuve de vitesse, le cheval doit poser au moins un sabot sur le pont.

Notation :

Le jury doit noter la régularité du pas, la qualité des transitions, l'élasticité du contact, la fluidité et l'amplitude du pas sans variation de rythme et la confiance du cheval à l'abord et au départ de l'obstacle.

Il sera mieux valorisé que le cheval développe son pas et utilise son encolure.

La transition vers le pas doit être effectuée avant que le cheval ne passe la ligne imaginaire des drapeaux d'entrée, et la transition vers le galop ne se fait que lorsque le cheval a complètement dépassé la ligne imaginaire des drapeaux de sortie.

Erreurs dites « sévères » :

- Ne pas réaliser l'obstacle au pas
- Destruction de l'obstacle
- Résistance sévère ou hésitation
- Faute de rythme
- Transitions difficiles

SLALOM PARALLELE ENTRE LES PIQUETS

L'obstacle est constitué d'un nombre maximum de 7 piquets de deux mètres de hauteur posés au sol de manière stable et sécurisée, disposés en deux lignes parallèles séparées d'une distance de six mètres en Masters. On comptera une distance de six mètres entre la ligne de quatre piquets (n° 1, 3, 5 et 7) ; et la même distance de six mètres entre la ligne de trois piquets (n° 2, 4 et 6).

Le piquet n° 2 sera positionné à mi-chemin entre les piquets n° 1 et n° 3. Le piquet n° 4 sera positionné à mi-chemin entre les piquets n° 3 et n° 5.

Pour les catégories Jeunes chevaux, Préliminaire et Espoirs, 5 piquets sont placés de la même façon et espacés jusqu'à 9 mètres (8 mètres recommandés pour les Espoirs).

Pour les confirmés, 5 piquets aussi espacés de 7 mètres.

L'obstacle doit être franchi comme suit : le cheval doit effectuer des virages autour des piquets, dans l'ordre indiqué par le numéro des piquets (n° 1, 2, 3, 4 et 5) et dans le sens indiqué sur le tracé du parcours. Les changements de main, avec changement de pied, étant effectués à mi-chemin entre les lignes parallèles des poteaux. Pour les jeunes chevaux et Préliminaire deux possibilités seront jugées à la même hauteur : tout au trot ou avec des départs au galop. Pour les Espoirs, l'obstacle se franchit au galop avec ferme à ferme ou changement de pied en l'air.

Le Slalom parallèle ne peut pas être confondu avec le Slalom en ligne, afin d'éviter les confusions pour les cavaliers au niveau des portes d'entrée et de sortie.

Notation :

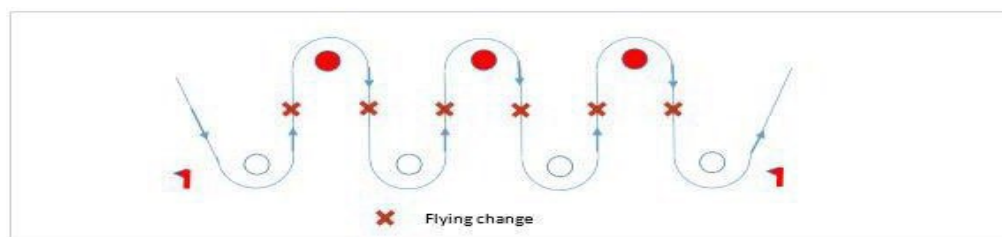
Le cheval doit faire un galop autour des poteaux et suivre une ligne droite (au milieu de laquelle le changement de pied doit être effectué) jusqu'à ce que le cavalier commence le demi-tour, par lequel il fait le tour du poteau suivant.

Le nombre de foulée entre les changements de pied doit être constant tout au long de l'obstacle. Il est fondamental de vérifier la rectitude de la figure et la variation correcte et constante des incurvations, en maintenant toujours la qualité du changement de pied.

Le jury doit noter la fluidité de l'action, l'harmonie et la précision du cheval, l'emploi des aides du cavalier, la précision, la qualité des changements de pied (ou transitions), le tracé (symétrie et rayon des boucles).

Erreurs dites « sévères » :

- Erreur sur plus d'un changement de pieds
- Fautes de rythme
- Résistance sévère
- Inégalité des plis
- Renverser un piquet



SAUT

Pour les Jeunes Chevaux et Préliminaires, le saut est composé d'une croix sans soubassement, en configuration vertical sans soubassement pour la catégorie Espoirs, et en configuration vertical avec soubassement pour la

catégorie Confirmés.

Pour les Masters, l'obstacle est constitué de 3 ou 4 balles de paille, posées entre deux chandeliers et surplombées par une barre en configuration vertical.

Le cheval doit sauter au-dessus et aborder cet obstacle naturellement et avec assurance. Les ballots de paille peuvent être remplacés par une autre substance naturelle à condition de ne pas dépasser la hauteur d'une balle de paille.

Notation :

La qualité du galop dans l'approche du saut et à la réception, en considérant la main dans laquelle le cheval galope avant et après le saut. La fluidité du saut et la technique présentée.

Est pris en compte le pied sur lequel le cheval galope à l'abord et à la réception du saut, en lien avec le tracé.

Le jury doit noter la confiance et la fluidité de l'approche, la justesse du style du saut, la position du cavalier et l'utilisation des aides lors de l'exécution du saut.

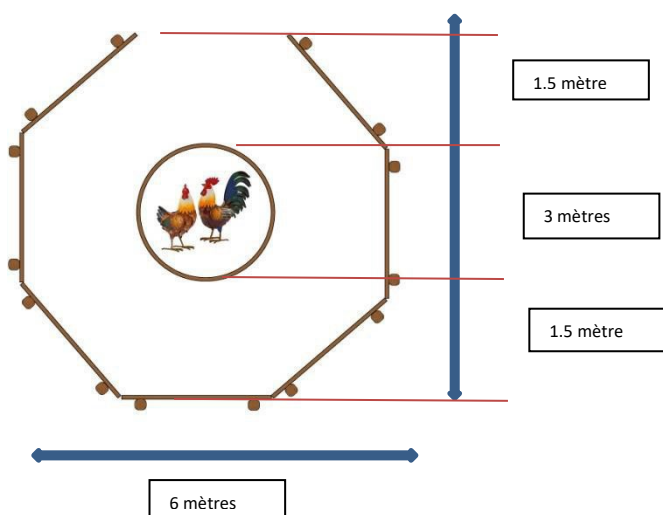
Erreurs dites « sévères » :

- Refus
- Mauvaise articulation du saut
- Rupture de rythme
- Renverser toute ou partie de l'obstacle

POULAILLER OU ENCLOS

Cet obstacle est constitué de deux enceintes concentriques. L'enceinte extérieure comporte une entrée, l'enceinte intérieure contient si possible des animaux tels que poules, oies, canards, porcelets, etc. La largeur du couloir est de 1.50 mètres.

L'obstacle doit être passé en entrant dans un sens et en faisant un tour complet entre les deux enceintes au galop. Un deuxième sens peut être imposé par le tracé du parcours. Dans ce cas le changement de main s'effectue par une demi-pirouette (Demi-volte pour les catégories Jeunes chevaux, Préliminaire et Espoirs). ~~— dans l'allure de franchissement de l'obstacle.~~

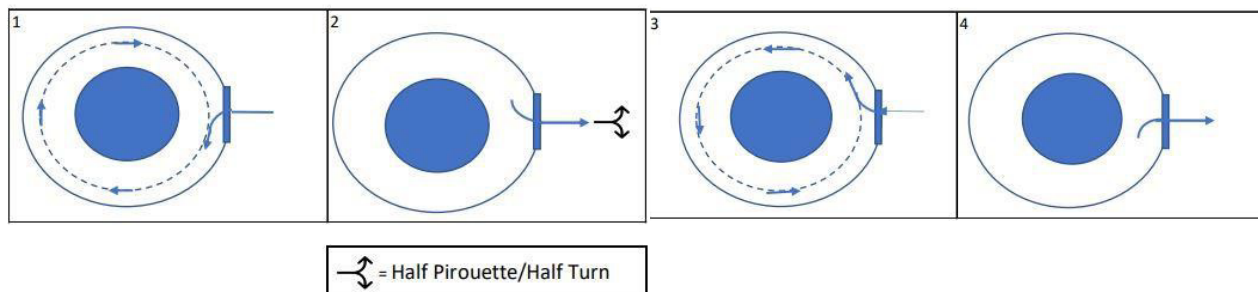


Pour les catégories JUNIOR, MASTER C et MASTER B, les cavaliers exécutant **au pas** leur premier tour de l'enclos, devront prendre le galop en sortant de l'enclos, afin d'exécuter leur changement de main par une demi-pirouette suivi du changement de pied nécessaire pour exécuter le second tour de l'enclos.

En catégories Jeunes chevaux, Préliminaire et Espoirs, il est passé au pas, mais le galop est préféré pour les catégories supérieures.

En catégorie Confirmés, le demi-tour à l'extérieur de l'enclos pourra être fait au pas ou au galop.

Aspects à exécuter et évalués : L'obstacle doit être exécuté en commençant Perpendiculairement à la ligne d'entrée dans l'enclos et en revenant perpendiculairement à la ligne marquant l'entrée. Si un second sens est demandé, une note plus élevée sera attribuée si le cavalier effectue d'abord la pirouette/le demi-tour PUIS le changement de pied sur le chemin du retour vers l'enclos.



Notation :

Le jury doit noter le calme et la confiance du cheval,

La sérénité et l'emploi des aides du cavalier pour passer l'obstacle.

La qualité du galop, du changement de pied, ainsi que la qualité du demi-tour ou de la pirouette.

Si l'obstacle est effectué au pas, dans les catégories Juniors, Master C et Master B, il aura un score inférieur à celui réalisé au galop.

Erreurs dites « sévères » :

- Trotter dans le poulailler
- Résistances sévères
- Fautes de rythme

- Faute dans le changement de pied (si obstacle franchi au galop)
- Ne pas entrer perpendiculairement dans l'enclos.
- Pour les catégories Juniors, Master C et Master B, être au pas dans la partie extérieure de l'enclos.

SLALOM EN LIGNE ENTRE LES PIQUETS

L'obstacle comprend un nombre maximum de cinq piquets de deux mètres de hauteur en bois ou en métal, fixés sur une base extérieure qui est posée au sol. Les piquets sont disposés en ligne droite à une distance de six mètres les uns des autres en Masters. Le sens de franchissement est mentionné par un marquage.

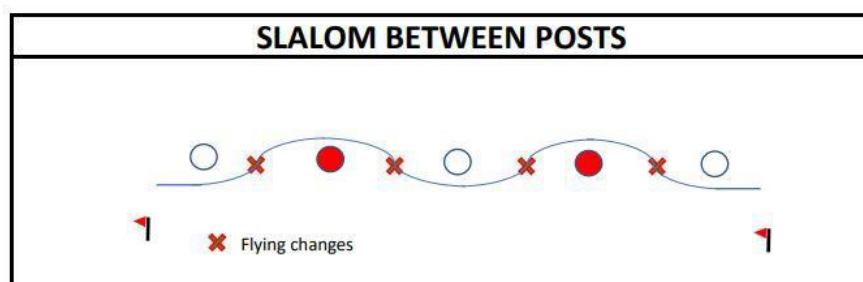
L'obstacle doit être passé en entrant au galop sauf pour les jeunes chevaux et préliminaire qui doivent entrer au trot. Chaque changement de direction et de main doit correspondre à un changement de pied. Le cheval doit toujours galoper sur le bon pied.

Les changements de main doivent toujours être effectués à mi-chemin entre les piquets.

Pour les catégories Jeunes chevaux et Préliminaire, la distance est de 9 mètres pour un nombre de 4 piquets.

En Espoirs, la distance est de 8 mètres pour 4 piquets, en Confirmés de 7 mètres pour 5 piquets.

Le Slalom parallèle ne peut pas être confondu avec le Slalom en ligne, afin d'éviter les confusions pour les cavaliers au niveau des portes d'entrée et de sortie.



Notation :

Le jury doit noter la précision des actions du cavalier, ses mouvements, qui doivent être fluides et la manière dont il passe l'obstacle : Incurvations, rectitude, géométrie et la précision dans l'exécution de l'exercice.

Si l'obstacle est effectué au galop, le juge doit aussi prendre en compte la qualité du changement de pied, la fluidité, le maintien du nombre de foulées entre les changements de pied et la géométrie de l'exercice. Si le cavalier utilise le même nombre de foulées entre les changements de pied, une note plus élevée sera donnée.

Erreurs dites « sévères » :

- Erreur de changement de pieds
- Fautes de rythme
- Résistance sévère
- Inégalité des plis
- Renverser un piquet

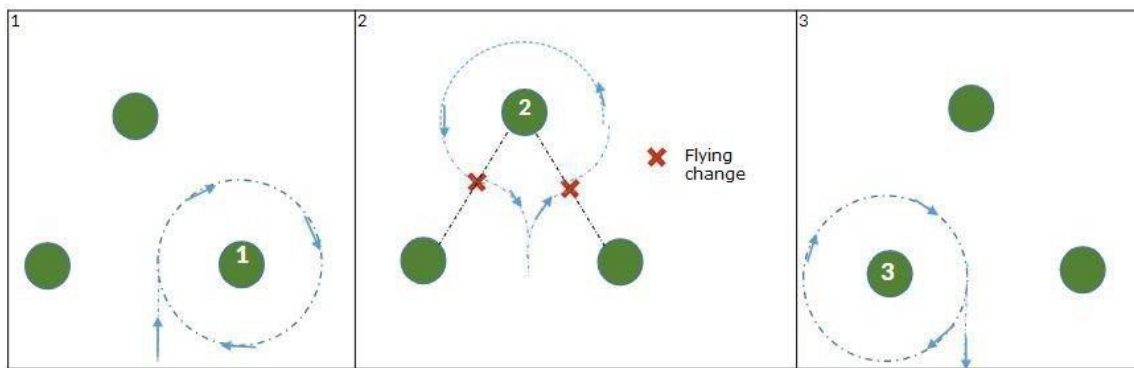
TROIS TONNEAUX

L'obstacle est constitué de trois tonneaux placés aux trois angles d'un triangle équilatéral de trois mètres de côté (la longueur du côté du triangle est mesurée à partir du centre du tonneau) en Masters, 4 mètres pour les Confirmés et catégories inférieures. Cet obstacle n'est pas conseillé en Jeunes chevaux, Préliminaire et Espoirs.

L'obstacle doit être passé comme suit : le cheval entre au galop entre les tonneaux par le côté indiqué sur le tracé du parcours. Il fait le tour du tonneau placé à droite (ou à gauche selon les instructions du tracé) puis se dirige ensuite vers le tonneau suivant, en effectuant un changement de main sur la ligne imaginaire située entre les deux tonneaux, il fait ensuite le tour du deuxième tonneau. A l'approche du dernier tonneau, il effectue un nouveau changement de main sur la ligne imaginaire située entre le 2ème et 3ème tonneau pour ensuite effectuer un tour complet du dernier tonneau, en sortant de l'obstacle par le même point que celui par lequel il a commencé l'exercice.

Cet obstacle a pour but de démontrer l'aisance et la capacité du concurrent à exécuter les exercices dans des endroits exigus, tout en maintenant l'impulsion et le rythme du galop.

La volte attendue devra être de 3 mètres (diamètre) pour les Juniors et les Master C et B, et de 5 mètres pour les Confirmés.



Notation :

L'objectif de cet obstacle est de démontrer la facilité de manipulation et la capacité d'effectuer des virages serrés tout en maintenant l'impulsion et la cadence du petit galop. Les changements de pied en l'air doivent toujours être effectués au centre de la ligne imaginaire reliant les tonneaux.

Le jury doit baser sa notation sur l'attitude du cheval, l'emploi des aides (discrétion et effet), la cadence, la continuité de l'action, la fluidité de l'exercice, le tracé et la précision, la géométrie et la qualité des changements de pied.

Erreurs dites « sévères » :

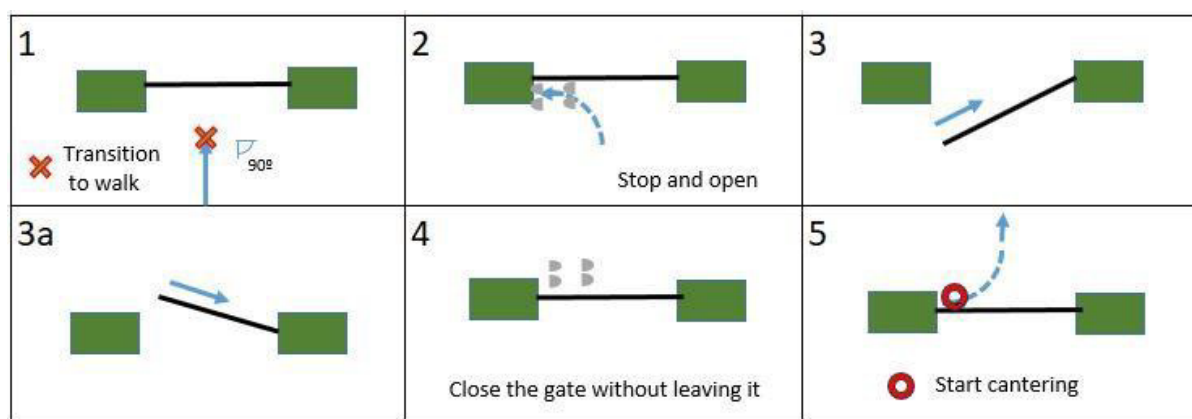
- Erreur dans la qualité et la localisation des changements de pieds
- Fautes de rythme ou d'incurvation.
- Résistance sévère
- Inégalité de la taille des cercles
- Renverser un tonneau

PORTAIL

Le portail doit être solide et disposé d'un système de fermeture. Il doit avoir une largeur **2m** et être encadré par deux montants **d'une hauteur de 1.5m minimum**. La porte peut s'ouvrir soit à droite soit à gauche selon le tracé du parcours.

L'obstacle doit être passé comme suit : le concurrent arrive au galop perpendiculairement à l'obstacle, fait son approche finale en marchant pas à pas pour mettre en évidence le degré de confiance et de calme du cheval. Le cheval doit se positionner sur un côté du portail (à droite ou à gauche selon le sens d'ouverture). En utilisant sa main **droite de travail** (celle qui ne tient pas les rênes), le cavalier saisit et soulève l'anneau qui ferme le portail et sans jamais le lâcher, fait passer le portail à sa monture. Quand le cheval a franchi le portail, le cavalier fait demi-tour pour refermer le portail avec l'anneau et quitte la zone **perpendiculairement à** l'obstacle.

Exemple de portail, franchi en marche avant, côté droit (3 ou 3a) :



Notation :

La transition lors de l'approche du portail doit être effectuée 3-5 mètres avant l'obstacle, en faisant quelques pas jusqu'au portail. Après avoir traversé la porte, le cheval devrait montrer la transition de l'arrêt au petit galop. Si la porte est demandée deux fois dans la même épreuve, elle doit être franchie une fois en avant et l'autre en arrière (ou vice-versa).

Le jury doit noter la transition lors de l'approche du portail qui doit être effectuée 3-5 mètres avant l'obstacle, et le travail du cheval dans l'obstacle qui doit être fluide et sans aucune hésitation ni résistance. Le cheval doit être calme et participer à l'ouverture et la fermeture sans mouvements attestant d'inquiétude ou de désobéissance. Les gestes du cavalier doivent être précis, faciles et sans hésitation. Le cavalier doit faire un bon usage de ses aides pour faire avancer le cheval lorsque cela est nécessaire.

La porte ne doit jamais être lâchée **par la main droite de travail**, mais cela peut être toléré pour les catégories Jeunes Chevaux, Préliminaires et Espoirs.

Sur cet obstacle du portail, pour les catégories Jeunes Chevaux et Préliminaires, l'utilisation de la main gauche ne sera pas éliminatoire, pour les 2 premières utilisations, mais pénalisé de 5 points à chaque utilisation sur le total des points Attention, 3 pénalités de main gauche sont éliminatoires.

La porte doit être refermée pour que l'obstacle soit considéré comme réalisé.

Si la porte doit être franchie deux fois au cours du même parcours, l'une des deux fois doit être en avant et

l'autre en arrière (ou vice-versa).

Erreurs dites « sévères » :

- Hésitation, tension ou reculer dans l'abord de l'obstacle
- Résistances dans les transitions pendant le franchissement
- Rupture de rythme
- Renverser n'importe quelle partie de l'obstacle
- Lâcher le portail

Variante : La corde, cet exercice est plus fréquemment rencontré dans l'épreuve de vitesse plutôt que dans celle de maniabilité, les modalités d'exécution sont identiques. Il est cependant interdit de faire passer la corde au-dessus de la tête du cavalier, du cheval.

CLOCHE AU BOUT DU COULOIR

L'obstacle est constitué de deux barres d'une longueur d'environ 4 mètres, placées sur deux supports d'une hauteur d'au moins 0.60 mètres (Règlement WAVE) posés à terre, à une distance de 1,50 m les uns des autres formant ainsi un couloir. Une cloche est située à l'extrémité du couloir, à une hauteur d'environ 2 m.

Pour les Jeunes chevaux, Préliminaire et les Espoirs, la largeur du couloir est de 2 mètres.

Pour ces deux catégories et les Confirmés, le couloir est en ligne droite.

Pour les Masters, il peut être en « L ».

L'obstacle doit être passé comme suit : le cheval approche du couloir au pas (Jeunes chevaux, Préliminaire et Espoirs) et au pas ou au galop (autres catégories) et passe entre les deux barres jusqu'au bout. Le cavalier doit alors sonner la cloche uniquement avec la main droite de travail, puis sortir en reculant jusqu'à ce que ses membres antérieurs soient complètement sortis du couloir.

Notation :

Qualité de l'allure au pas ou au petit galop. Régularité et fluidité lors de l'entrée et de la sortie de l'obstacle.
Diagonalisation du reculé.

L'obstacle n'est terminé que lorsque les quatre membres du cheval sont sortis du couloir dans la bonne direction.

Le jury doit noter l'attitude et le rassemble du cheval, l'emploi des aides du cavalier, la vitesse, la fluidité, la continuité et la qualité de l'exécution de l'exercice.

Un nombre plus élevé de points sera attribué pour le franchissement de l'obstacle au galop plutôt qu'au pas.

La qualité de l'arrêt et du reculer (rectitude, correction) influence également la note finale.

L'immobilité est tout aussi importante au moment de sonner la cloche. La fluidité du reculer, sans hésitation ni résistance, est très importante aussi.

Si le cheval détruit une partie de l'obstacle, le jury doit donner une note inférieure à la moyenne.

Erreurs dites « sévères » :

- Renverser une barre
- Le corps du cheval sort de l'obstacle par l'avant ou sur les côtés
- Rupture de rythme
- Manque d'immobilité à l'arrêt.
- Résistance sévère (perte de la diagonalisation dans le reculé).

Les barres et leurs supports peuvent être remplacés par des lices de dressage.

CRUCHE

Cet obstacle est constitué d'une table d'une hauteur minimale de 1 m., surmontée d'un plateau mesurant environ 1,25 m. sur lequel une cruche est placée, remplie de liquide ou de sable.

L'obstacle est franchi comme suit : le cavalier doit s'approcher de la table, saisir la cruche et l'élever au-dessus de sa tête et ensuite la reposer sur la table en conservant l'immobilité.

Une bouteille pleine de liquide ou de sable peut être utilisée à la place de la cruche.

Notation :

Le cheval doit s'approcher de la table, en la laissant à sa droite, de préférence au pas ou au petit galop et rester complètement immobile. Après le cavalier lève la cruche au-dessus de sa tête et la remet sur la table. Le cheval doit rester complètement immobile.

Pour que l'obstacle soit considéré comme terminé, la table doit se tenir debout avec la cruche correctement placée dessus jusqu'à l'obstacle suivant.

Dans cet obstacle de la cruche, les fanions d'entrée et de sortie marquent simplement le début et la fin de l'obstacle (pas la transition). Si l'obstacle doit être exécuté au pas, les transitions doivent être réalisées au niveau des fanions d'entrée et de sortie.

Le jury doit noter la manière dont le cheval approche et reste à l'arrêt à côté de la table, sans montrer aucun signe de crainte, et confiant dans l'emploi des aides du cavalier. La cruche, lorsqu'elle est posée sur la table, doit rester debout. Une bouteille peut être utilisée à la place de la cruche.

Le cavalier sera pénalisé si le cheval s'appuie sur la table et une note plus élevée sera attribuée lorsque l'approche de la table est réalisée au petit galop plutôt qu'au pas.

Erreurs dites « sévères » :

- Faute d'immobilité
- Résistance sévère
- Fautes de trajectoires d'abord et départ
- Renverser la table

RECULE AVEC Gobelet ENTRE DES PIQUETS (L OU SLALOM).

En L

Un couloir en L formé par des lices ou barres espacées de 1,5 mètre dans lequel le cavalier entre au pas ou au galop. Au bout du couloir se trouve un gobelet sur un premier piquet d'environ 1,60 mètre ou une cloche. Le cavalier sonne la cloche ou se saisit du gobelet, recule jusqu'à l'entrée du couloir et dépose le gobelet sur un second piquet ou sort du dispositif.

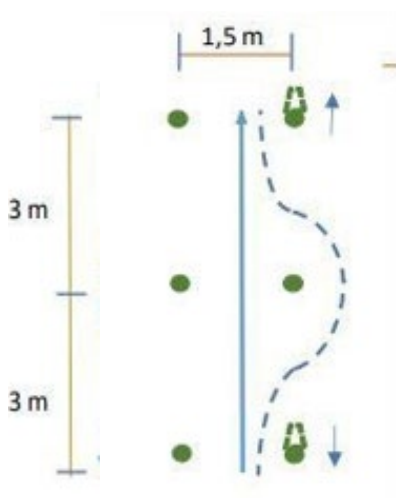
En slalom

Deux lignes de trois piquets minimum placés à 3 mètres d'intervalle l'un de l'autre forment un couloir de 1,5 mètre de large. Le cavalier avance dans le couloir, prend le verre posé sur le dernier piquet **de droite** puis effectue un reculé droit (jusqu'à Confirmé) ou en slalom (Masters) en reculant entre les lignes de piquets jusqu'au dernier **piquet de droite** sur lequel il doit poser le verre. Pour que cet exercice soit complètement réalisé, le cheval doit sortir complètement (c'est à dire avec ses quatre membres) de la dernière paire de piquets.

Il incombe au cavalier de vérifier avant le début de l'épreuve que le gobelet est bien positionné du côté de sa main **droite de travail**.

Le cavalier ne sera pas pénalisé dans le cas où le gobelet n'a pas été repositionné correctement sur le premier piquet par le staff. Il devra alors « mimer » la prise du gobelet et la pose de celui-ci.

Si le cavalier fait tomber l'un des 2 premiers piquets ou l'un des deux derniers piquets, il doit descendre pour le remettre en place. Le gobelet doit être remplacé sur le dernier piquet de **droite** à cheval.



Notation :

Entrer en ligne droite dans le couloir jusqu'au dernier piquet.

À la fin, le cheval doit quitter complètement (c'est-à-dire avec les quatre membres) la ligne imaginaire qui relie la dernière paire de piquets, après que le verre ait été placé sur le piquet de droite.

Pour que l'obstacle soit considéré comme terminé, les deux premiers et les deux derniers piquets doivent être debout et le verre doit être placé sur le dernier piquet de droite par le cavalier toujours à cheval.

Le jury doit noter la qualité des transitions, de l'arrêt, la qualité du reculer et sa rectitude, l'aisance des

mouvements et la réponse aux aides.

Si les premiers ou les derniers piquets support du gobelet ou pas sont renversés, le cavalier doit descendre et les remettre en place.

Erreurs dites « sévères » :

- Toucher ou renverser les piquets
- Résistance dans les transitions
- Rupture de rythme
- Rupture de l'immobilité de l'arrêt
- Qualité de la diagonalisation du reculé.

TRAVAIL LATERAL AU-DESSUS D'UNE BARRE

Cet obstacle est constitué d'une barre en bois de 4 mètres de long (2m pour les catégories Jeunes chevaux et Préliminaires, et 3 mètres pour les Espoirs) dont le diamètre n'excède pas 10 cm, posée entre 5 et 10 cm. au-dessus du niveau du sol.

Dans le cas de l'utilisation de deux ou trois barres, elles peuvent avoir soit un angle de 90° soit être placées en ligne droite, avec un espace minimal de 6 mètres entre elles.

Si 2 barres sont placées en parallèle, une taille minimale de 4 mètres doit exister entre elles.

Le cheval doit aborder l'obstacle (à droite ou à gauche, comme indiqué sur le tracé de l'épreuve) perpendiculairement à la barre. Le cheval passe l'obstacle, qui doit toujours rester placé entre ses membres antérieurs et postérieurs, sans jamais le toucher.

Autant de pénalités que de membres ne se trouvant pas du côté correct de la barre seront appliquées.

Si le cheval sort du dispositif, l'exercice doit être poursuivi au moins à l'endroit de l'erreur, et de préférence au début de la barre.

Un cavalier devra respecter l'indication du plan pour l'ordre de franchissement de doubles barres (gauche/droite ou droite/gauche) ou le sens sur les barres en L (tête intérieure ou extérieure). Si le plan ne précise rien, c'est au choix du cavalier.

Pour les Jeunes chevaux, Préliminaire et Espoirs, la longueur des barres est de 2 à 3 mètres, et le franchissement doit être réalisé au Pas.

Disposition en L uniquement pour les Masters.

Notation :

L'obstacle doit être franchi en étant toujours entre les membres arrière et avant du cheval, mais ne doit jamais être touché. Au pas, les chevaux doivent croiser leurs membres.

Dans cet obstacle (comme dans la cruche), les drapeaux d'entrée et de fin marquent simplement le début et la fin de l'obstacle (pas la transition). Si l'obstacle doit être exécuté au pas, les transitions doivent être réalisées au niveau des drapeaux d'entrée et de sortie.

Le jury doit noter la capacité du cheval à franchir l'obstacle, le croisement des membres, la fluidité et la continuité de l'action. Un plus grand nombre de points est attribué si l'obstacle est passé au galop plutôt qu'au pas, et si le pli utilisé est celui de l'appuyer plutôt que de la cession à la jambe.

Le cheval sera sévèrement pénalisé s'il touche ou renverse la barre.

Erreurs dites « sévères » :

- Renverser une barre
- Rupture dans le mouvement des membres
- Rupture de rythme
- Sévère résistance

RETIRER UNE GARROCHE POSEE DANS UN TONNEAU

Le cavalier doit aborder le tonneau (ou le récipient contenant la garroche) au galop (**Juniors**, Confirmés, Masters), au pas ou au galop (Jeunes chevaux, Préliminaire et Espoirs), **du côté droit afin de** l'extraire sans que le cheval ne réagisse de quelque manière.

Notation :

Le jury doit noter la manière dont le cheval s'approche de l'obstacle, sa réaction au mouvement de la garroche et la manière détendue dans laquelle le cavalier la saisit et l'utilise.

Le cheval doit toujours avancer dans un galop (ou pas) régulier et ne doit pas réagir lorsque le cavalier saisit la garroche et la soulève.

Il est préférable que le cavalier saisisse la garroche et poursuive sa trajectoire en ligne droite plutôt que d'effectuer une pirouette autour du bidon.

Toute altération de la cadence ou changement de mouvement sera pénalisé. Renverser le tonneau sera également fortement pénalisé.

Erreurs dites « sévères » :

- **Hésitation et manque de confiance du cheval.**
- Toucher ou renverser le bidon
- Difficulté à prendre la garroche
- Rupture de rythme
- Arrêt pour saisir la garroche
- Résistance sévère
- **Galop à main gauche.**

ATTRAPER UN ANNEAU AVEC LA GARROCHE

Le cavalier, au galop, doit enfiler le bout de sa garroche dans un anneau de 15 cm de diamètre, situé à une hauteur qui peut être variable.

Notation :

Le cheval devrait être au petit galop à main droite en gardant le rythme, rassemblé et cadencé. Une attention particulière doit être accordée aux changements de rythme, à la déviation de la trajectoire et à la façon dont le cavalier porte la garroche (uniquement lors de l'exécution d'un obstacle réalisé avec la garroche).

Une ligne droite pour déposer l'anneau sera mieux récompensée.

Lors de la prise de l'anneau, la garroche doit être aussi proche que possible entre le corps du cavalier et le bras.

Le jury doit noter le fait que le cavalier maintient une allure régulière et une attitude naturelle et détendue en enfilant l'anneau au bout de sa garroche.

Un cavalier qui frappe le support avec la garroche ou toute autre partie de l'obstacle, même s'il renverse (ou embroche l'anneau) devrait recevoir une note inférieure à celle obtenue en prenant l'anneau.

Il peut y avoir jusqu'à trois obstacles différents maximum avec le port de la garroche.

Erreurs dites « sévères » :

- Ne pas essayer d'approcher l'anneau (aucun refus d'abord essuyé, changement volontaire de trajectoire)
- Toucher ou renverser le support de l'anneau
- Difficulté ou refus d'approcher le support
- Rupture de rythme
- Arrêt pour manœuvrer la garroche
- Résistance sévère
- Galop à main gauche

NB : Les exercices de garroche peuvent être notés comme un seul exercice. La distance entre ces trois obstacles doit être de 12 mètres minimums pour les Jeunes chevaux, Préliminaire et Espoirs.

PLACER UNE GARROCHE DANS UN TONNEAU

Le cavalier doit aborder le tonneau (ou le récipient recevant la garroche) au galop (Confirmés, Masters), au pas ou au galop (Jeunes chevaux, Préliminaire et Espoirs) et déposer la Garroche sans que le cheval ne réagisse de quelque manière.

La garroche doit être placée dans le tonneau pointe vers le haut.

Notation :

Le cavalier doit s'approcher du tonneau (ou réceptacle contenant la garroche) par la droite et la replacer. Le cheval ne doit pas hésiter.

Le cheval doit toujours avoir un galop régulier et cadencé sur le pied droit et ne doit pas montrer de changement de rythme ou d'hésitation lors de l'approche du tonneau et la dépose de la garroche par le cavalier.

Une ligne droite pour replacer le garrocha sera mieux notée que tourner autour du tonneau.

Le jury doit noter la manière dont le cheval approche de l'obstacle, sa réaction au mouvement de la garroche et la manière détendue dans laquelle le cavalier la place dans le tonneau.

L'exercice est considéré comme réussi si la garroche reste dans le tonneau, jusqu'à ce que le cavalier entre dans l'obstacle suivant. Renverser le tonneau est pénalisant. Un cavalier qui fait tomber la garroche avant de l'avoir

placée dans le tonneau, ne peut pas poursuivre l'épreuve, sous peine de disqualification. Pour éviter cette situation, le cavalier doit descendre de cheval, récupérer la garroche, remonter sur son cheval, la poser dans le tonneau et poursuivre l'épreuve.

Comme pour l'obstacle de prise de garroche, il est préférable que le cavalier place la garroche et poursuive sa trajectoire en ligne droite plutôt que d'effectuer une pirouette autour du bidon.

Erreurs dites « sévères » :

- Toucher ou renverser le bidon
- Difficulté à placer la garroche
- Rupture de rythme
- Galop à main gauche
- Arrêt pour placer la garroche
- Résistance sévère : manque de confiance

TRAVERSER UN FOSSE REMPLI D'EAU

Cet obstacle étant peu fréquent, il sera proposé au cavalier de le franchir avant l'épreuve.

La bonne réussite de cet exercice est fondamentale pour n'importe quel cheval pratiquant l'équitation de travail.

Le cheval doit traverser le fossé d'une profondeur de 20 cm maximum, naturellement, sans paraître y faire attention et montrer sa familiarité avec le passage de l'eau. Cet obstacle se franchit uniquement au pas.

Notation :

Le jury doit noter la confiance naturelle du cheval devant les objets ou situations auxquels il est confronté sans que son cavalier ait besoin de montrer un emploi important de ses aides.

Erreurs dites « sévères » :

- Difficultés dans l'abord, refus, résistance
- Résistance sévère
- Rupture de rythme dans l'abord de l'obstacle
- Faute de transition

BANQUETTE, TALUS

A partir de la catégorie Confirmés uniquement.

C'est le même obstacle que celui utilisé en CCE : il commence par une rampe menant à une plate-forme d'environ 2 m. positionnée à environ 60 cm. Au-dessus du sol et se termine par une descente à la verticale.

L'objectif est d'observer comment le cheval s'approche de l'obstacle (dont la première partie est identique à la passerelle) et la manière avec laquelle il saute directement vers le sol d'une hauteur d'environ 60 cm., attestant de sa confiance aux ordres de son cavalier.

Notation :

Le jury doit noter la confiance naturelle du cheval devant les objets ou situations auxquels il est confronté sans

que son cavalier ait besoin de montrer un emploi important de ses aides.

Erreurs dites « sévères » :

- Difficultés dans l'abord, refus, résistance
- Résistance sévère
- Rupture de rythme dans l'abord de l'obstacle
- Faute de transition

TRANSFERT D'UN VERRE D'UN PIQUET A UN AUTRE

Cet obstacle doit de préférence être exécuté durant l'épreuve de vitesse.



L'obstacle est constitué de deux piquets (lances) de deux mètres de hauts, plantées verticalement à 1.20 m. d'intervalle, l'une des piques portant en son embout supérieur un verre retourné.

Le gobelet sera obligatoirement positionné comme l'indique le plan de parcours.

Les cavaliers abordent l'obstacle, au pas ou au galop (de préférence), le long de la ligne imaginaire passant entre les deux piquets (**les antérieurs après la ligne, les postérieurs avant la ligne**) en faisant preuve d'immobilité et en faisant passer le gobelet d'un piquet à l'autre, avant de sortir **OBLIGATOIREMENT** par l'**AVANT** de la zone de l'obstacle par une transition vers le galop.

Il incombe au cavalier de s'assurer que le gobelet est placé sur le bon piquet avant le début de l'épreuve. S'il faut changer le gobelet de piquet, il doit en faire la demande aux organisateurs avant de commencer son parcours.

Le poteau portant le verre doit être indiqué sur la carte du parcours.

Il n'y aura pas de pénalisation pour le cavalier, si le verre n'est pas sur le bon poteau, en raison d'une erreur du Staff. Dans ce cas, le concurrent doit passer le gobelet du piquet gauche au piquet droit avec la main droite de travail.

Notation :

Le jury doit noter sans hésitation la confiance du cheval à l'approche de l'obstacle sans que le cavalier ait besoin de faire des efforts en utilisant des aides trop visibles. Des points doivent également être accordés pour l'immobilité du cheval lors du passage du verre d'une pique à l'autre et pour sa sortie immédiate au galop.

Seront également évaluées les transitions galop/pas avant l'obstacle, et pas/galop pour quitter le dispositif.

Erreurs dites « sévères » :

- Faute de transition (résistance, clarté des transitions)
- Faute d'immobilité
- **Arrêt en dehors de l'endroit attendu.**

X. C. EPREUVE DE MANIABILITE RAPIDE

L'épreuve de vitesse a été conçue pour prouver les capacités de coordination et d'anticipation du cavalier et les qualités de soumission, vitesse, attention et finesse du cheval. Les obstacles doivent être passés aussi rapidement que possible, sans aucune préoccupation pour le style ou l'allure. L'épreuve se court sur certains ou tous les obstacles utilisés dans l'épreuve de maniabilité.

La publication ou distribution des plans du parcours doit se faire au plus tard une heure avant la reconnaissance.

X. C. I. PISTES

PISTE D'EPREUVE

La piste doit être montée avec les mêmes obstacles que ceux décrits dans l'épreuve de maniabilité, bien qu'ils puissent être disposés dans un ordre différent. L'utilisation d'un chronomètre équipé de cellules photo-électriques et le panneau d'affichage public auquel il est relié est conseillé pour cette épreuve.

Le Chronomètre débute lorsque le concurrent franchit la ligne de départ et s'arrête lorsqu'il franchit la ligne d'arrivée.

Les enregistrements des temps de parcours doivent être notés sur le procès-verbal et conservés par le secrétariat.

PADDOCK ET ECHAUFFEMENT

La piste d'échauffement doit être la plus similaire possible à la piste sur laquelle se déroulent les épreuves, notamment en ce qui concerne la surface, et doit être sonorisée. La piste d'échauffement sera régie par le commissaire au Paddock.

Lors des épreuves de maniabilité et de vitesse, l'organisateur devra mettre à disposition **TROIS** obstacles sur la carrière d'échauffement.

X. C. II. NOTATION

La notation de cette épreuve est calculée sur le temps pris par les concurrents pour terminer le parcours, plus les pénalités comptées en temps pour les fautes commises.

Dans toutes les compétitions, il est conseillé d'enregistrer le temps avec un chronomètre à cellules électroniques, et de posséder un écran affichant le chronométrage qui doit être visible par le président du jury, le public et les cavaliers.

Disposition spécifique pour l'épreuve de la catégorie Jeunes Chevaux :

Il est attendu que le cheval soit mis très en avant, dans l'intention de montrer ses disponibilités lors d'allures plus soutenues.

Cette épreuve n'est pas chronométrée, mais notée sur la base des critères définis ci-après :

- Perméabilité aux aides du cavalier (acceptation du contact dans les transitions descendantes, réactivité aux aides dans les transitions montantes)
- Equilibre dans les courbes
- Qualité des transitions entre allures
- Qualité des transitions dans l'allure
- Franchise des abords

Un protocole particulier sera disponible pour les juges.

X. C. III. RECONNAISSANCE DU PARCOURS

Elle s'effectue de la même manière que pour l'épreuve de maniabilité.

Chaque épreuve comporte entre 8 et 16 obstacles selon les catégories. Bien que le même obstacle puisse être passé deux fois, toute répétition doit se faire impérativement dans les deux sens, à main gauche puis à main droite, par exemple.

Le parcours doit être mis en place de manière à permettre aux cavaliers de franchir les obstacles, qu'ils utilisent indifféremment leur main gauche ou leur main droite pour tenir les rênes.

X. C. IV. FAUTES ET SANCTIONS EN EPREUVE DE VITESSE

La notion de main DROITE de TRAVAIL est désormais introduite dans notre règlement, conformément au règlement International WAVE. C'est la seule main qui sera autorisée pour manipuler les éléments de tous les dispositifs. Les cavaliers gauchers ont l'obligation d'utiliser la main droite de travail en toutes circonstances.

L'utilisation de la main gauche pour manipuler un obstacle est éliminatoire (SAUF pour les catégories Jeunes Chevaux, Préliminaires, et Espoirs lors du franchissement du portail ou de la corde).

PENALITES DE TEMPS POUR FAUTE SUR LES OBSTACLES

Les fautes commises sur les obstacles de cette épreuve sont pénalisées en secondes (s.). La liste suivante présente, pour chacun des obstacles, la pénalité en temps à ajouter au temps pris par le cavalier pour effectuer son parcours.

Chaque organisateur doit fournir à tous les membres du jury un formulaire pour prendre note du temps et des pénalités.

CHEVAL QUI SORT DES 4 PIEDS D'UN DISPOSITIF

Le cas d'un cheval qui sort des quatre pieds d'un dispositif doit se résoudre par une reprise de la réalisation de l'obstacle.

MOTIFS D'ELIMINATION

Les fautes citées dans l'épreuve de maniabilité comme motif de disqualification sont exactement les mêmes que pour cette épreuve.

CARESSES (JUNIORS/MASTERS C & B)

En Juniors/MASTERS C & B uniquement, en plus des pénalités citées précédemment, caresser son cheval sur l'encolure ou le toucher entraîne une pénalité de 5 secondes. Si trois pénalités : élimination.

Dans le cas d'un junior, si le cheval est en train de devenir dangereux, la pénalité ne sera pas comptée.

LISTE DES PENALITES DE TEMPS OU MOTIFS D'ELIMINATION SPECIFIQUES AUX OBSTACLES DE L'EPREUVE DE VITESSE

HUIT DE CHIFFRE ENTRE LES TONNEAUX

Renverser un tonneau : 05 s.

Erreur de parcours non corrigée : élimination

PONT DE BOIS

L'objectif est de traverser le pont aussi vite que possible, quelle que soit l'allure.

Refus de traverser le pont : élimination

Renverser les montants du pont : 05 s. par montant renversé

Le cheval saute par-dessus le pont sans toucher le sol avec au moins un sabot : élimination

SLALOM PARALLELE ENTRE LES PIQUETS

Renverser un piquet : 03 s.

Erreur de parcours non corrigée : élimination

SAUT

Dans cette épreuve l'obstacle doit être franchi aussi vite que possible, quelle que soit l'allure.

Faire tomber la barre : 05 s.

3ème refus : élimination

ENCLOS

Renverser une partie de l'obstacle : 05 s.

Sortir de l'obstacle par une autre issue que celle prévue : élimination

3 Refus de passer l'obstacle : élimination

SLALOM ENTRE LES PIQUETS

Renverser un piquet : 03 s.

Erreur de parcours : Elimination

TROIS TONNEAUX

Renverser un tonneau : 05 s.

Erreur de parcours : élimination

PORTAIL

a) Porte en bois

Lâcher et faire tomber le portail : 30 s (le cavalier peut descendre ramasser le portail)

Ne pas refermer le portail avec l'anneau, après avoir essayé (à minima avoir approché la corde du piquet sur lequel elle doit être refermée et essuyé un refus d'approche du cheval) : 30 s.

Renverser les montants : 10 s.

Utilisation de la main gauche pour les catégories Jeunes Chevaux, Préliminaires, et Espoirs : 10 s par utilisation (élimination à la 3ème faute)

3 Refus de franchir l'obstacle : élimination

Portail pas fermé, sans avoir essayé : élimination

b) Porte avec corde

Cet obstacle est préféré dans l'épreuve de vitesse.

Ne pas refermer le portail avec la corde, après avoir essayé : 30 s.

Renverser les montants : 10 s.

Utilisation de la main gauche pour les catégories Jeunes Chevaux, Préliminaires, et Espoirs : 10 s par utilisation (Élimination à la 3ème faute)

3 Refus de franchir l'obstacle : élimination.

Portail pas fermé, sans avoir essayé : élimination.

Passer sous la corde : élimination.

CLOCHE AU BOUT DU COULOIR

Faire tomber les barres transversales du couloir : 05 s par barre.

Ne pas arriver à sonner la cloche : élimination

3 Refus de passer l'obstacle : élimination

CRUCHE

Cet obstacle ne doit pas faire partie de l'épreuve de vitesse.

RECULER

Reculé en "L" ou slalom entre les piquets uniquement pour les Masters.

RECULER EN "L"

Renverser les montants : 05 s. par montant renversé

Refus de poser le verre sur le piquet de sortie : élimination

Refus de réaliser l'exercice : élimination

RECULER ENTRE LES PIQUETS

Renverser les piquets : 05 s. par piquet renversé

Refus de placer le verre sur le piquet de sortie : élimination

Refus de faire l'exercice : élimination

Pour réaliser correctement l'obstacle, les deux premiers et les deux derniers piquets doivent rester debout.

RECULER EN HUIT DE CHIFFRE

Renverser un tonneau : 05 s.

Erreur de parcours : élimination

TRAVAIL LATERAL AU-DESSUS D'UNE BARRE

Si un des membres du cheval situés d'un côté de la barre passe de l'autre côté : 05 s.

Si la barre tombe de ses supports : 07s. par barre

Erreur de parcours (respect du sens des têtes indiqués sur le plan, libre sinon, respect des portes d'entrée et sortie si elles existent) : élimination

PRENDRE UNE GARROCHE DANS UN TONNEAU

Impossibilité de prendre la garroche : élimination

Garroche sortie puis laissée tombée sans être ensuite ramassée : élimination

Renverser le tonneau : 05 s.

PLACER UNE GARROCHE DANS UN TONNEAU

La garroche doit être placée dans le tonneau pointe vers le haut.

Renverser le tonneau : 05 s.

Impossibilité de poser la garroche : élimination

Cet exercice sera considéré comme réussi si la garroche reste dans le tonneau dans lequel elle a été placée. Si la garroche n'a pas été correctement placée dans le tonneau et en est tombée, le cavalier doit descendre de cheval, ramasser la garroche, remonter à cheval et placer correctement la garroche (pointe vers le haut) dans le tonneau. Le cavalier doit agir de même s'il fait tomber la garroche entre les exercices de prise de garroche, de prise d'anneau et de pose de la garroche.

ENFILER L'ANNEAU AVEC LA GARROCHE

Accrocher l'anneau : bonus - 5 s. (s'il est placé dans le tonneau avec la garroche)

Renverser l'obstacle : 10 s.

Ne pas essayer d'approcher l'anneau de manière volontaire avec une garroche en position (changement de tracé et aucun refus d'abord essayé de la part du cavalier) : élimination

TRAVERSER UN FOSSE REMPLI D'EAU

Le but est de franchir cet obstacle aussi rapidement que possible, quelle que soit l'allure.

Refus de traverser le fossé : élimination

TALUS, BANQUETTE

Le but est de franchir cet obstacle aussi rapidement que possible, quelle que soit l'allure.

Refus de descendre de l'obstacle : élimination

Prendre plus de 20 secondes pour franchir l'obstacle : élimination

TRANSFERT D'UN VERRE D'UN PIQUET A UN AUTRE

Dans cette épreuve, l'exercice doit être fait le plus vite possible, sans temps d'arrêt.

Refus de prendre le verre : élimination

Prendre le verre mais refus de le reposer sur l'autre piquet : élimination

Verre posé à un autre endroit que celui indiqué sur le tracé : élimination

L'obstacle est considéré comme franchi avec les 2 piquets en place et le gobelet sur un piquet.

Le cheval doit, à un instant au moins, avoir passé ses deux antérieurs de l'autre côté de la ligne imaginaire séparant les deux piquets. **La réalisation de l'obstacle impose une sortie vers l'avant.**

Dans la catégorie JUNIORS, des pénalités supplémentaires seront appliquées pour les obstacles qui nécessiteraient de descendre de cheval afin d'éviter l'élimination :

Garroche tombée

Piquet du reculé slalom

Piquet du Transfert de gobelet

Cruche

EN ATTENTE DE DECISION WAVE

PENALITES GENERALES

En plus des pénalités citées précédemment, caresser son cheval sur l'encolure ou le toucher entraîne une pénalité de 5s sauf pour les catégories Jeunes Chevaux, Préliminaires, et Espoirs.

Si trois pénalités : élimination.

X. D. EPREUVE DE TRI DE BETAIL

X. D. I. DESCRIPTION GENERALE

L'épreuve se court par équipe de 3 à 4 cavaliers qui travaillent ensemble pour séparer un troupeau, confiné dans une zone, 3 ou 4 vaches préalablement sélectionnées dans un ordre spécifique par le jury (1 vache par cavalier) et ce, une par une, afin de les placer dans une autre zone. Chaque cavalier doit agir individuellement, chacun séparant une vache du troupeau. Les autres membres de l'équipe l'aident à maintenir le troupeau dans la zone de confinement, sans pour autant avoir le droit de franchir la ligne délimitant la zone.

Le bien-être des vaches est primordial, toute forme de mauvais traitement des vaches sera immédiatement sanctionnée par le président du jury.

Des seaux d'eau et une aire de repos doivent également être prévus pour toutes les pauses que le Président du jury jugera nécessaires.

Les 4 vaches ne sont pas forcément triées consécutivement.

Le tri ne rentre pas dans le classement individuel du concours. Il permet cependant d'établir un classement individuel indépendant des 3 autres épreuves du concours et le classement par équipes.

Jusqu'à ce que la vache soit séparée et sortie de la zone de confinement, un ou plusieurs cavaliers peuvent aider leur coéquipier à guider la vache jusqu'à la zone déterminée où il doit la conduire. L'exercice n'est achevé que quand la vache est dans la zone définie (4 pieds), le troupeau restant dans la zone de confinement.

L'ordre de passage des équipes est tiré au sort.

Le temps maximum accordé pour isoler une vache est de 3 minutes incluant les pénalités. Passé ce délai, les concurrents sont éliminés et aucun point n'est accordé.

Le chronomètre démarre quand le cavalier qui doit isoler la vache pénètre dans la zone de confinement et s'arrête dès que la vache est isolée avec les 4 pieds dans l'emplacement déterminé (Pen) et que toutes les autres vaches

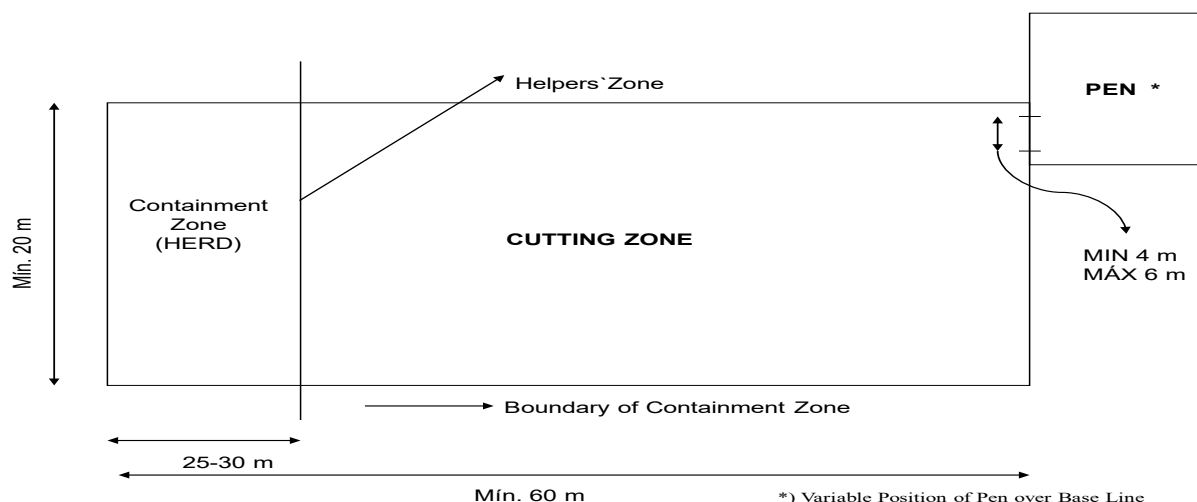
sont rentrées dans la zone de confinement.

X. D. II. PISTE

La piste pour le tri du bétail est un rectangle de 60 m x 20 m minimum. Il doit être plat et exempt de toute pierre ou objet qui pourrait mettre en danger les cavaliers et porter préjudice à une bonne appréciation du jury. L'utilisation d'une aire sablée est fortement recommandée.

Néanmoins, la piste peut être compactée ou en herbe si elle n'est ni trop dure ni glissante.

COW TRIAL DIAGRAMME (APPENDIX 4)



X. D. III. NOTATION

Les cavaliers sont notés sur la base du temps nécessaire pour faire l'exercice, avec un rajout éventuel de pénalités s'ils commettent des fautes. Le résultat de l'épreuve de tri de bétail est calculé sur le total des points obtenus par chacun des cavaliers d'une même équipe. Seuls les 3 meilleurs résultats des cavaliers d'une même équipe sont pris en compte pour le classement.

Les points sont attribués conformément aux indications de la grille donnée dans l'annexe 1, à la différence que le maximum sera calculé en fonction du nombre de partants sur l'épreuve de tri.

L'équipe gagnante est celle qui a cumulé le plus grand nombre de points.

X. D. IV. FAUTES ET SANCTIONS DANS L'EPREUVE DE TRI DU BETAIL

PENALITES DE TEMPS

10 secondes de pénalité sont données lorsqu'une vache, autre que celle qui doit être séparée du troupeau, quitte des 4 pieds la zone de confinement.

Une pénalité de 10 secondes est aussi donnée lorsqu'un cavalier autre que celui qui fait l'exercice dépasse la ligne délimitant la zone où il doit rester. Toute vache qui s'éloigne du troupeau à l'avance doit être ramenée dans la zone de confinement.

MOTIFS D'ELIMINATION

Si un coéquipier demeure dans la zone de confinement pendant plus de 5 secondes, il disqualifie le cavalier en cours de tri.

Le franchissement de la ligne de Tri par un total cumulé de ~~10~~ 5 vaches, au-delà de celle à trier, est éliminatoire.

La détection de sang sur n'importe lequel des chevaux d'une équipe entraîne la disqualification sur cette vache.

Les motifs d'élimination se complètent du paragraphe suivant visant à la sécurité des chevaux et du bétail.

X. D. V. SECURITE DES CHEVAUX ET DU BETAIL

Tout cavalier dont le comportement peut mettre en danger son cheval ou le bétail sera éliminé pour mauvais traitement.

Les piques à bétail peuvent être employées si les animaux ne sont pas blessés lors de leur utilisation. Toute blessure ou trace de sang causée par le cavalier est éliminatoire.

Durant les épreuves de vitesse et de tri du bétail, une ambulance doit être présente en permanence. Les protections de membres pour les chevaux peuvent être utilisées.

ANNEXE 1

TABLEAU DES POINTS ACQUIS POUR CHAQUE EPREUVE

Le principe de l'attribution des points est le suivant : chaque concurrent reçoit 1 point pour sa participation, plus 1 autre point pour chaque cavalier qu'il précède au classement.

En conséquence, s'il y a 20 concurrents les points sont répartis ainsi :

1er : 21 points (1 + 20)
2ème : 19 points
3ème : 18 points
4ème : 17 points
5ème : 16 points
6ème : 15 points
7ème : 14 points
8ème : 13 points
9ème : 12 points
10ème : 11 points
11ème : 10 points
12ème : 9 points
13ème : 8 points
14ème : 7 points
15ème : 6 points
16ème : 5 points
17ème : 4 points
18ème : 3 points
19ème : 2 points
20ème : 1 point

En cas d'ex aequo au terme d'un concours, on départage les concurrents sur le meilleur pourcentage au dressage. S'ils sont encore ex aequo, au meilleur % de la maniabilité et s'ils sont encore ex aequo, le meilleur chrono de la vitesse.

ANNEXE 2

TEMPS MOYEN ACCORDE POUR CHAQUE OBSTACLE (MANIABILITE) APRES MESURE DU PARCOURS ET DES OBSTACLES

Huit de chiffre entre les tonneaux : temps de parcours au galop

Pont de bois : (+ 7s)

Slalom entre les piquets parallèles : temps de parcours au galop

Saut au-dessus des balles de paille : temps de parcours au galop avec le saut

Poulailler : temps au pas + 15 s

Slalom entre les piquets en ligne droite : temps de parcours au galop

Tonneaux : temps de parcours au galop

Porte : (+10 s)

Cloche au bout du couloir : temps au pas + 10 s

Cruche en terre : temps au pas + 3 s

Reculé en "L" ou huit de chiffre entre les piquets : temps au pas + 10 s

Travail latéral sur une barre : temps au pas + 7 s

Sortir ou placer la garroche d'un tonneau : pas de temps ajouté

Enfiler un anneau avec la garroche : pas de temps ajouté

Traverser un ruisseau rempli d'eau : temps au pas + 7 s

Banquette : (+ 3 s)

Transfert d'un verre d'un piquet à un autre : temps au pas + 15 s

Le temps accordé pour l'épreuve de maniabilité doit être inférieur à la somme du temps de parcours effectué au galop de travail (250m/min) additionné du temps accordé pour chaque obstacle, tel qu'indiqué sur la liste ci-dessus.

ANNEXE 3

CRITERES DE SELECTION DU GROUPE FRANCE

- 1/ Avoir des compétitions récentes à son actif dans le niveau Master B ou plus (international).
- 2/ Avoir obtenu lors d'un concours national de la part d'un juge international au moins 62% en dressage et en maniabilité technique et ne pas avoir été éliminé en vitesse. Les cavaliers ayant déjà couru un Championnat du Monde ou Continental WAVE et ayant obtenu des notes supérieures à 60% en dressage et en maniabilité technique ne sont pas soumis à cette exigence.
- 3/ Avoir un cheval le plus régulier possible et avec un potentiel d'évolution.
- 4/ Être disponible pour les entraînements.
- 5/ Avoir l'esprit d'équipe et faire preuve de sportivité.
- 6/ Être complémentaire dans la stratégie de l'équipe. Rappel du règlement WAVE des compétitions internationales, les équipes Nationales sont composées de 4 cavaliers, mais seuls les trois meilleurs résultats de l'équipe sont pris en compte. La stratégie est donc importante.

ANNEXE 4

RAPPORT D'INCIDENT OU DE COMPORTEMENT INADAPTE

	Rapport d'incident ou de comportement concernant un concurrent WEF destiné à la Commission de discipline WORKING EQUITATION France
---	---

Le Président du jury et/ou le Directeur du concours, complète signe et fait d'igner le présent document en deux exemplaires.
Un exemplaire est remis au concurrent, l'autre est conservé et doit être transmis à la Commission de discipline de la WEF qui se réunira dans les 15 jours suivant la manifestation.

Concours		
Lieu		
Date		
Epreuve		
Qualité	Président du concours	Directeur du concours
Nom		
Prénom		

Relatent les faits subis durant la manifestation et transmettent ces informations à la commission de discipline WEF le premier jour ouvrable suivant le concours

Nom du cavalier	
Prénom du cavalier	

Motif justifiant le rapport Observation concernant l'incident ou le comportement	
---	--

Fait à	Le :	
Signatures	Président du jury	Directeur du concours
Signature du concurrent et de son représentant si mineur :	Cavalier	Représentant légal si cavalier mineur

Si refus de signature, les rédacteurs cocheront la case ci-après :

COMPOSITION de la Commission de discipline	Responsable WEF	
Membres issue de la Commission Nationale WEF	Juge National non impliqué	
	Organisateur de concours non impliqué	
	Cavalier non concerné	
Décision à notifier au concurrent		